



cyberpresse.ca

LA PRESSE

DESTINATION

INDE

Vous croyez que cela n'arrive qu'aux travailleurs du textile de Huntingdon. Vous croyez que les emplois de bureau ne s'en-voleront pas vers l'autre bout du monde. Vous croyez que le *offshoring* ne touche que les États-Unis. Détrompez-vous. C'est au tour des entreprises québécoises de découvrir l'Inde. Un grand dossier de la journaliste **Sophie Cousineau** et du photographe **Alain Roberge**.

À lire aujourd'hui en A2-A3, demain et dimanche dans *La Presse*.



Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
S'il n'y a plus de fumée dans les bars, bien des gens risquent de moins pogner.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	ACTUEL 6
Bandes dessinées	ACTUEL 6
Bridge	ACTUEL 6
Décès	ACTUEL 6
Feuilleton	ACTUEL 6
Forum	ACTUEL 6
Horaires cinémas	ACTUEL 6
Horaires télévision	ACTUEL 6
Loterie	ACTUEL 6
Mots croisés	ACTUEL 6
Mot mystère	ACTUEL 6
Observateur	ACTUEL 6
Petites annonces	ACTUEL 6
Restaurants	ACTUEL 6
Vin	ACTUEL 6

Météo

Nuageux avec averses de neige en matinée, maximum 1, minimum -13, plus de détails en page SPORTS 12

6 21924 98765 1



NFL
LA PRESSE À BOSTON
LE PLUS GRAND DÉFI
DE BILL BELICHICK?

FORMULE 1
LA PRESSE À VALENCE
UNE NOUVELLE SAUBER
TRÈS AÉRODYNAMIQUE

SPORTS PAGES 3 ET 5

COPINAGE AU SOMMET

Un témoin affirme devant la commission Gomery qu'un membre du cabinet de Jean Chrétien était lié d'amitié avec le président de Lafleur Communications

GILLES TOUPIN

OTTAWA – Jean Carle, le protégé de Jean Chrétien, et Jean Lafleur, le président de Lafleur Communications, ont insisté en 1999 auprès de Fran-

çois Beaudoin, alors président de la Banque de développement du Canada (BDC), pour que l'entreprise loue une loge au Centre Molson, tout en promettant au président de cette société de la Couronne de « maquiller »

toute trace de la transaction. C'est là l'une des révélations fracassantes faites hier à la commission Gomery par François Beaudoin, écarté la même année de ses responsabilités à la BDC pour avoir refusé d'accorder

un prêt au propriétaire de l'Auberge Grand-Mère, malgré les appels téléphoniques pressants du premier ministre Jean Chrétien.

» Voir **COPINAGE** en page A4

Le show-business au secours des victimes du tsunami



PHOTO AARON HARRIS, CP

Quelque 150 célébrités, dont la crème du show-business et des arts canadiens, ont participé à une émission de télévision de trois heures à CBC hier soir pour recueillir des fonds pour les survivants du tsunami en Asie du Sud-Est. Céline Dion, Anne Murray et Bryan Adams (notre photo) et plusieurs autres artistes ont participé au spectacle. Voir en page A10 le nouveau bilan des victimes.

PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Une très mauvaise note pour les États-Unis

ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON – Les nombreux cas de prisonniers lésés par les Américains et l'attitude de l'administration de George W. Bush face à la torture ont miné le système international de

protection des droits humains et « sapé l'autorité morale » des États-Unis dans le monde.

C'est ce qu'a indiqué hier l'organisme Human Rights Watch, qui publie son quinzième rapport annuel. On y qualifie le scandale de la prison ira-

kienne d'Abou Ghraib et le nettoyage ethnique au Darfour de plus importantes atteintes aux droits humains en 2004. Le chef de la direction de l'organisme, Kenneth Roth, a profité de l'occasion pour réclamer une enquête indépendante sur la tor-

ture et autres mauvais traitements infligés aux prisonniers détenus par les autorités américaines. Selon M. Roth, qui a rencontré les journalistes hier matin à Washington, un procureur spécial doit être nommé à cet effet pour enquêter sur les fonctionnaires impliqués dans ce scandale et divers

» Voir **NOTE** en page A4

PROJET DE CHUM À OUTREMONT

Le vice-doyen de la faculté de médecine de l'UdeM est actionnaire de la clinique de radiologie René-Laennec

ANDRÉ NOËL

Le Dr Guy Breton, vice-doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, a cosigné une lettre ouverte favorisant la gare de triage d'Outremont pour le futur CHUM. Fait moins connu, il est aussi actionnaire et trésorier d'une importante clinique de radiologie située à quelques mètres de cet emplacement.

« Ça m'embête pas *pantoute*, a dit

le Dr Breton, au cours d'un entretien, hier. J'ai le droit d'avoir un bureau là, d'en être le secrétaire (NDLR : officiellement, il en est le trésorier). C'est un fait. Je l'ai dit, je ne l'ai pas caché, je l'ai dit en assemblée : « Écoutez, je suis en conflit d'intérêts, j'ai une clinique de radiologie, qui est *next door*. »

« J'ai dit ça en réunion de travail pour faire l'analyse du projet, a ajouté le médecin, qui est vice-doyen exécutif responsable du sec-

teur hospitalier à la faculté. Une réunion avec le recteur. C'est un secret de Polichinelle, tout le monde le sait. »

Est-ce que la clinique de radiologie pourrait profiter de l'implantation du CHUM à quelques pas de ses portes ? « Possiblement, a répondu le Dr Breton. C'est ce que j'ai dit, la première fois qu'on a discuté de ce lieu-là, à monsieur le recteur (Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal). Il est

parti à rire. »

La clinique de radiologie René-Laennec, rue Beaumont, dans l'arrondissement de Mont-Royal, fait partie du complexe René-Laennec, qui appartient au groupe français Accueil. Le représentant de ce groupe au Québec est M^{re} Yvon Martineau, qui est aussi membre du conseil d'administration du Groupe Jean Coutu.

» Voir **DOYEN** en page A7

PROFITEZ DE NOS BAS TARIFS EXCEPTIONNELS POUR LA DESTINATION DE VOTRE CHOIX.

Réservez maintenant, l'offre prend fin le 19 janvier 2005!

Réservez sur aircanada.com et obtenez un mille Aéroplan^{MD} pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages au Canada et aux États-Unis. Vous pouvez téléphoner à votre agent de voyages, ou à Air Canada au 1 888 247-2262. Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûtera 5\$ additionnels (taxes en sus).

AIR CANADA



MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

DESTINATION INDE

Un tremplin pour plusieurs entreprises



SNC-Lavalin est l'une des entreprises qui connaissent le mieux l'Inde puisqu'elle y est présente depuis plus de 40 ans. Mais d'autres entreprises d'ici ont fait la conquête du pays, dont Canam et la société informatique CGI. Girish Bathia, (notre photo), est le vice-président de l'exploitation indienne. Il a rencontré nos envoyés spéciaux durant leur séjour en Inde. À lire demain dans *La Presse*.

INDE, PAKISTAN, CACHEMIRE

Partie de l'empire britannique jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Inde acquit son indépendance le 15 août 1947, la Grande-Bretagne cédant alors aux pressions nationalistes. Mais la création du nouvel État ne se fit pas sans mal puisqu'on lui retira la portion du territoire fortement peuplée de musulmans, devenue le Pakistan.

Depuis, les deux États entretiennent des relations pour le moins tendues et se sont crêpé le chignon à quelques reprises à leurs frontières, dont en 1971, année où le Pakistan oriental fit sécession pour devenir le Bangladesh, grâce notamment à l'intervention de l'armée indienne.

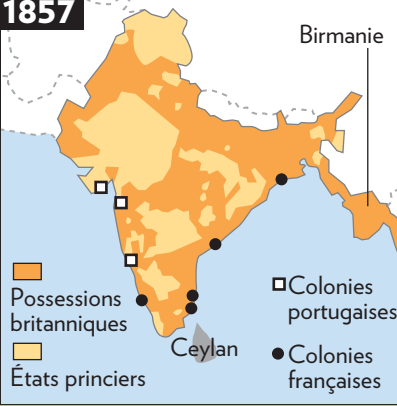
Mais c'est encore et toujours le Cachemire, région de 300 000 km carrés de l'Himalaya occidental coincée entre l'Inde, le Pakistan et la Chine qui constitue le plus sérieux

casse-tête. Peu après leur indépendance, l'Inde et le Pakistan entrèrent en conflit armé pour l'obtention de ce territoire aujourd'hui peuplé d'environ 12 millions d'habitants. Une ligne de démarcation tracée par l'ONU en 1949 sert encore de frontière. De plus, une portion du territoire du Cachemire indien est occupée par l'armée chinoise.

Et au fil de ces décennies de querelles, Inde et Pakistan réussirent à développer l'arme atomique, ce qui ne plaît guère à leur puissant voisin chinois. Washington garde aussi les yeux sur la région, soucieux d'y voir les vieux antagonismes s'enflammer.

L'Inde a aussi quelques conflits frontaliers, plus mineurs cependant, avec deux autres États voisins : le Bangladesh et le Népal.

1857



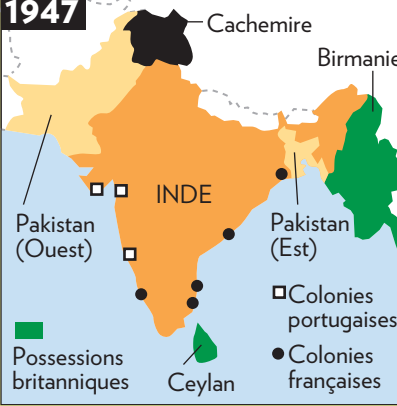
■ Possessions britanniques

■ États princiers

■ Colonies portugaises

● Colonies françaises

1947



■ Cachemire

■ Inde

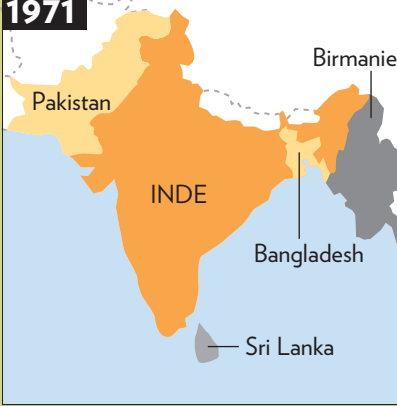
■ Pakistan (Ouest)

■ Pakistan (Est)

■ Colonies portugaises

● Colonies françaises

1971



■ Inde

■ Pakistan

■ Bangladesh

■ Sri Lanka

Sources : The CIA World Factbook, Le Petit Robert, L'Express International

CLAUDE PICHER

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'Inde, voleuse de jobs...

L'été dernier, les Montréalais ont appris avec un mélange d'incrédulité et d'angoisse que la société CGI, géant québécois de l'informatique, s'apprêtait à déménager de 200 à 300 emplois en Inde pour épargner une fortune en coûts de main-d'oeuvre. Le projet, une fois ébruité, a été relégué aux oubliettes.

Quelques mois plus tard, on annonçait que le centre d'appels d'Air Canada pour la récupération des bagages perdus quittait Montréal pour l'Inde, décision qui déplace une cinquantaine d'emplois. Juste avant les Fêtes, les usines textiles de Huntingdon, incapables de survivre au démantèlement de l'accord multi-fibres, mettaient des centaines d'employés à pied.

Les coupables : les travailleurs asiatiques, indiens en particulier, qui acceptent de travailler pour une fraction des salaires en vigueur au Canada.

Ma collègue Sophie Cousineau s'est rendue récemment en Inde. Elle en rapporte une série de reportages fort éclairants, dont *La Presse* entendrait la publication aujourd'hui. Manifestement, il se passe quelque chose d'important dans ce gigantesque pays d'un milliard d'habitants. L'Inde possède une main-d'oeuvre abondante, instruite et bon marché, toute prête à sauter sur les bons emplois offerts par centaines de milliers par les multinationales. Dans les pays riches, on s'inquiète. Déjà, comme le note ma collègue, des prévisions apocalyptiques commencent à circuler. Où s'arrêtera l'hémorragie ? Comment peut-on être compétitif face à une société qui offre des coûts de main-d'oeuvre aussi bas ?

Il convient d'abord d'être prudent. L'histoire déborde de prévisions spectaculaires qui, avec le recul du temps, apparaissent comme singulièrement farfelues.

Dans les années 80, les futurologues nous prédisaient l'avènement de la civilisation des loisirs : supposément qu'avant l'an 2000, les ordinateurs feraient tout le travail à notre

s'est aperçu que oui, on économisait beaucoup d'argent sur les salaires, mais aussi que la productivité du travailleur mexicain était nettement inférieure aux niveaux canadiens. Ajoutez à cela un cocktail de problèmes : interruptions de courant, mauvaises infrastructures, manque de formation des cadres, cafoillage bureaucratique, corruption. Dans ces conditions, l'exode massif d'entreprises et d'emplois vers le Mexique ne s'est jamais produit.

Ce n'est pas tout.

Il y a des emplois qui sont perdus, certes, mais l'économie canadienne n'arrête pas de tourner pour autant. Des entreprises nouvelles apparaissent, d'autres emplois se créent.

On pourrait continuer la liste longtemps.

Prenons un exemple qui évoque davantage la menace asiatique. Lors de l'adhésion du Mexique au traité de libre-échange (ALENA), il y a 10 ans, beaucoup de Canadiens, surtout dans les milieux syndicaux, s'attendaient à ce que des centaines de milliers d'emplois soient déplacés au Mexique, précisément à cause des faibles coûts de main-d'oeuvre.

Quelques usines ont effectivement été implantées au Mexique. On

les et monétaires, intégrité du système judiciaire, niveau de corruption, compétence de la fonction publique, coûts unitaires de main-d'oeuvre, qualité du réseau d'éducation, respect des brevets, prix à la consommation, marché du travail, taux d'intérêt et facilités de financement, taux de pénétration des nouvelles technologies, immobilisations publiques et privées, taux d'épargne, entre autres. L'Inde, au même classement, obtient une 55^e place. Elle fait donc, au départ, moins bien que le Mexique.

Par ailleurs, l'Inde mise énormément sur l'implantation de centres d'appels, comme celui qui traitera des bagages perdus à bord des vols d'Air Canada. Or, c'est loin d'être le pays idéal pour ce genre d'installation, du moins si on en croit un organisme australien spécialisé, le Call Centre Managers Forum. L'organisme reconnaît que l'Inde pré-

sente certains atouts : niveau d'ins-truction élevé, salaires bas, bon niveau de développement des nouvelles technologies. En revanche, les infrastructures sont déficientes, les pannes de courant fréquentes, le concept de service à la clientèle pratiquement inexistant, la bureaucratie omniprésente, le recrutement de cadres compétents difficile.

Ce n'est pas le seul point faible de l'Inde.

Selon le Centre mondial de la compétitivité, le pays accuse de nombreuses faiblesses. Malgré la taille énorme de son marché et une croissance économique certaine depuis quelques années, l'Inde demeure un des pays les plus pauvres de la planète. Aux taux de change courants, le PIB par habitant, en Inde, ne se situe qu'à 538 \$ US par année. Le gouvernement est perçu comme largement inefficace. La corruption et le marché noir sont partout. D'importantes contraintes juridiques et bureaucratiques frappent les investissements étrangers. Il existe des entraves à la libre circulation des capitaux. La plupart des indicateurs de développement humain sont pitoyables : analphabétisme rampant, faible espérance de vie à la naissance, forte mortalité infantile, etc. Les inégalités sociales sont criantes.

Dans ces conditions, on comprend qu'il est encore un peu tôt pour dire si l'Inde réussira, comme plusieurs le pensent, à chiper des millions d'emplois au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays riches. Le temps le dira, mais le moins que l'on puisse dire à la lumière des faits, c'est que c'est loin d'être certain.

DESTINATION INDE



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

Dans la ville de Vadodara, un employé de Bombardier Transport s'affaire sur une dynamo pour une locomotive. Bombardier fait partie des entreprises qui se sont installées en Inde, ces dernières années.

Doublement victime du tsunami

Vous croyez que cela n'arrive qu'aux travailleurs du textile de Huntingdon ? Vous croyez que les emplois de bureau ne s'envoleront pas à l'autre bout du monde ? Vous croyez que le *offshoring* ne touche que les États-Unis ? Détrompez-vous ! C'est au tour des entreprises québécoises de découvrir l'Inde. Un grand dossier de Sophie Cousineau et d'Alain Roberge, à lire demain et dimanche dans *La Presse*.



SOPHIE COUSINEAU

Le premier ministre Paul Martin s'envole cette nuit pour la Thaïlande. Ce qui était à l'origine une mission commerciale de neuf jours en Asie a pris une tout autre tournure depuis qu'un tsunami a fracassé les côtes de l'océan Indien, laissant près de 160 000 victimes dans son sillage. En visitant la station balnéaire de Phuket, en Thaïlande, et la région d'Ampara, sur la côte est du Sri Lanka, Paul Martin compte bien faire taire les critiques qui ont dénoncé la lenteur avec laquelle le gouvernement a réagi au grand tsunami. Mais pour ajouter ces escales à cette mission déjà surchargée en Inde, au Japon et en Chine, l'équipe du premier ministre a rogné sur son séjour au pays des maharajas. Or, c'est sans doute en Inde qu'il y avait le plus à faire.

D'où venez-vous ? À Delhi, la capitale, la réponse est presque invariablement suivie d'une anecdote. Mon fils a étudié à Vancouver. Mon oncle et sa famille sont installés à Toronto. Mais à Bombay, à Hyderabad à Bangalore ou à Madras, les grandes villes d'affaires du sud-ouest du pays, la conversation s'arrête tout net.

Traduction : le Canada, connaît pas. C'est le gros problème auquel devait s'attaquer le premier ministre Paul Martin. Bombay a toutefois été rayée de l'itinéraire.

À titre de comparaison, les Chinois connaissent l'oeuvre du Dr Norman Bethune. Ils savent que Pierre Elliott Trudeau a rétabli les relations diplomatiques avec la Chine en 1970. Et ils rigolent en écoutant l'animateur torontois Mark Roswell, alias Dashan, cabotiner en mandarin.

À l'extérieur du Punjab, cet État au nord-ouest de Delhi d'où vient la majorité de ceux qui ont émigré au Canada, les Indiens sont en peine de nommer des Canadiens, à

l'exception de Céline Dion, qui y défraie la chronique mondaine comme partout ailleurs dans le monde.

« Le premier objectif du Canada en Inde, c'est de faire connaître le pays, dit Lucie Edwards, haut-commissaire du Canada en Inde. Cela a l'air banal dit comme cela, mais dans le Sud et l'Ouest, vous rencontrez plein de gens qui ne connaissent rien du Canada. Or, c'est là que s'est produite la révolution technologique ces dernières années. »

Auparavant, tout gravitait autour de la capitale, puisque la moindre transaction d'affaires nécessitait un permis, d'où le sobriquet de « licence-permit raj » donné au pays, royaume de la bureaucratie. Mais depuis que l'Inde essaie de tourner le dos à son passé d'économie planifiée, le pouvoir économique a migré vers le sud-ouest du pays. Le Canada a d'ailleurs commencé à le reconnaître en ouvrant des bureaux à Madras et à Bangalore, la capitale techno du Karnataka surnommée la

Silicon Valley de l'Inde. Mais beaucoup reste à faire.

L'inverse est aussi vrai. Les Canadiens méconnaissent l'Inde. Et cela se reflète dans nos relations commerciales (voir l'encadré dans cette page). Avec une population

« Le premier objectif du Canada en Inde, c'est de faire connaître le pays, dit Lucie Edwards, haut-commissaire du Canada en Inde. Cela a l'air banal dit comme cela, mais dans le Sud et l'Ouest, vous rencontrez plein de gens qui ne connaissent rien du Canada. Or, c'est là que s'est produite la révolution technologique ces dernières années. »

de plus de un milliard d'habitants et une croissance réelle de plus de 6 % par an en moyenne depuis l'an 2000, l'Inde est la 11^e économie du monde — la quatrième selon la parité du pouvoir d'achat. Mais en accueillant seulement 0,2 % de nos

exportations, cette république n'est que le 18^e partenaire commercial du Canada.

« Il faut que les gens d'affaires se rendent compte que l'Inde est une superpuissance économique et que nous sommes en train de rater des occasions incroyables », dit le ministre du Commerce international, James Peterson, en entrevue avec *La Presse*.

Le ministre Peterson rappelle que, malgré la pauvreté associée à ce pays — 30 % de la population vit avec moins de un dollar par jour —, l'Inde compte plus de 200

millions de citoyens aisés, voire ultra-riches. L'Inde permet aussi aux entreprises canadiennes d'abaisser leurs coûts en y transférant du travail, une tendance lourde appelée *offshoring*. « Nous ne pouvons pas perdre une minute de plus », dit-il.

tricot de coton, du lin, des diamants ainsi que des produits chimiques.

En raison des transactions internes entre filiales d'entreprise, entre autres, les échanges entre les deux pays sont toutefois sous-estimés, affirment les chercheurs Nizar Assanie et Yuen Pau Woo, de la Fondation Asie Pacifique du Canada.

À partir d'entrevues menées avec des dirigeants d'entreprise, ils affirment que les exportations de services sont au moins deux fois et demie supérieures à celles documentées par Statistique Canada. Un échantillon de 43 entreprises révèle aussi que la valeur des investissements du Canada en Inde s'élèverait à 284 millions, une centaine de millions de plus que ce qui est officiellement rapporté.

Le ministre a invité des gens d'affaires et des représentants d'ONG à se prononcer sur la stratégie que le Canada devrait adopter en Inde lors de tables rondes tenues à Ottawa l'automne dernier. Ces consultations en ont laissé certains sur leur faim, compte tenu du sentiment d'urgence fréquemment évoqué par le ministre Peterson.

Nizar Assanie, chef de la recherche à la Fondation Asie Pacifique du Canada, croit qu'il est temps de passer à l'action. Seul un geste d'éclat, comme la conclusion d'un accord de libre-échange, pourrait permettre au Canada de se démarquer et de rattraper le temps perdu. « Ce serait un grand coup et cela nous distinguerait de tous les autres pays qui frappent à la porte de l'Inde », dit-il.

En entrevue, James Peterson annonce plutôt la signature d'un accord sur la protection des investissements étrangers, qui rassurerait les entreprises en établissant clairement les démarches à suivre en cas de pépin. Cet accord est perçu comme important depuis que les sociétés Enron, General Electric et Bechtel ont connu des démêlés importants avec le gouvernement indien en 2000 et en 2001 au sujet d'une centrale thermique construite au Kerala.

Les négociations entre le Canada et l'Inde ont commencé en octobre. « Un accord de ce genre, c'est souvent le premier pas vers un accord de libre-échange », ajoute toutefois le ministre.

Entre-temps, James Peterson prévoit piloter prochainement une mission commerciale en Inde. « La priorité, ce sont les missions qui donnent de la visibilité », insiste d'ailleurs Lucie Edwards.

Le Québec n'est pas en reste. Marc Ferland, sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, a dirigé en novembre une mission d'une semaine en Inde en compagnie d'une douzaine de PME, comme Sygenics, une petite société informatique de Montréal qui cherche des distributeurs pour son système de gestion des bases de données Evolution. Une autre est prévue en février au même moment que SuperComm, la grande foire des télécoms en Inde.

« Nous commençons à préparer le terrain pour une visite du premier ministre (Jean) Charest en 2006 », dit Marc Ferland. Pour l'instant, Québec est en « mode exploration », cherchant à identifier des investisseurs indiens ainsi que des créneaux d'exportation précis pour les entreprises québécoises comme en géomatique et dans les infrastructures de transport.

Bref, les initiatives se multiplient. « On peut véritablement parler d'un phénomène, dit la diplomate Lucie Edwards. Tout le monde semble s'être donné le mot et découvre en même temps ce pays qui connaît une transformation incroyable. L'heure de l'Inde a enfin sonné. »



YVES BOISVERT

L'homme aux cuillers

Au cas où vous n'auriez pas lu l'avis public, je profite de l'occasion pour vous rappeler qu'il est désormais strictement interdit de jouer de la cuiller en bois sur le trottoir dans le centre-ville de Montréal, à l'ouest de la rue University. C'est un hasard, bien entendu, si c'est dans ce secteur du centre-ville qu'on retrouve le seul joueur de cuillers connu à Montréal. Il s'appelle Cyrille Estève, il a 52 ans, et il joue tous les jours devant chez Ogilvy depuis 1998. Il s'installe le matin avec sa chaise pliante et son magnéto devant le grand magasin de la rue Sainte-Catherine. Il fait jouer des *reels* québécois, ou irlandais si c'est la Saint-Patrick, ou des chansons de Noël ou du jour de l'An, qu'il accompagne à la cuiller.

Avec son casque de poil et sa musique à cinq sous, même s'il ne fait pas grand bruit, il indispose une poignée de clients de chez Ogilvy. Ça ne fait pas chic, que voulez-vous.

« Nous avons reçu une trentaine de plaintes depuis un an et demi, deux ans, dit le président, Bernard Paré, qui reconnaît qu'on ne l'entend pas dans le magasin. Nous, il ne nous dérange pas. Nous avons simplement transmis ces plaintes à la Ville. »

Et la Ville, en la personne de la conseillère Louise O'Sullivan, a eu la géniale idée d'interdire la musique à cuiller dans tout l'arrondissement de Ville-Marie. Sauf que les autres conseillers de l'arrondissement n'étaient pas d'accord, et ce n'est que dans le district Peter-McGill que l'interdiction est en vigueur.

Hier, M. Estève était néanmoins à son poste, comme chaque jour. Il ne joue plus de ses cuillers illégales. Il joue des castagnettes. Et il fait signer une pétition.

« Depuis le temps des Fêtes, il

y a bien 200 000 personnes qui sont passées devant moi. Il y en a 2500 qui ont signé ma pétition, et trois qui m'ont dit bon débarras. Je suis québécois et je n'ai même plus le droit de jouer de la musique traditionnelle de mon pays dans mon pays ! Je ne joue pas la nuit, quand même. Quand les gens vivent au centre-ville, il faut qu'ils s'attendent à entendre un peu de bruit. Qu'ils ferment leur fenêtre ou qu'ils déménagent à la campagne, sinon... Le bruit, il y en a pas mal plus qui vient des autos, des camions, des klaxons, des alarmes... »

Cyrille Estève n'est pas vraiment un musicien. S'il est là, c'est qu'il a perdu son emploi de technicien en génie en 1997. « En attendant » de trouver quelque chose, il est allé chercher un permis à la Ville. Il est encore « en attendant ».

Ce n'est pas nouveau qu'on veuille tasser le joueur de cuillers. Il est copain avec les policiers, il a un permis en bonne et due forme, il fait partie du paysage depuis longtemps. « Pierre Trudeau me saluait chaque matin », dit-il, en me montrant une photo d'un homme d'affaires en compagnie de l'ex-premier ministre.

Mais il dépare les belles vitrines du magasin, semble-t-il.

En 1999, un fonctionnaire de la Ville était venu lui dire qu'il devait partir, car le règlement concernant le bruit interdisait désormais les instruments à percussion dans la rue. « Ça vient de haut ! » lui dit-il. Après plusieurs protestations, le conseiller municipal Gerry Weiner avait fait changer le règlement pour interdire les instruments à percussion « sauf les cuillers, les castagnettes et les triangles ». Sa carrière était sauve.

C'est ce règlement que la Ville vient de modifier à nouveau, uniquement pour le secteur du centre-ville où se trouve Ogilvy, et uni-

quement pour interdire les cuillers.

Subtil, comme manoeuvre, n'est-ce pas ?

Depuis longtemps, il est interdit de faire des règlements discriminatoires qui ne visent qu'une personne. « Il peut arriver qu'un règlement ne s'applique qu'à une personne, mais il ne doit pas être fait dans le but de cibler une personne précise », dit le professeur Jean Hétu, de l'Université de Montréal.

Le grand classique, dit-il, est l'affaire Phaneuf, où un maire d'une petite ville avait fait adopter un règlement bannissant tous les chiens de plus de 35 livres. Comme par hasard, il n'y en avait qu'un seul, propriété d'un adversaire politique du maire. La Cour s'est penchée sur l'affaire, et le juge a conclu que le règlement ne visait pas l'intérêt public, mais simplement une personne. Il a été déclaré nul.

C'est de toute évidence ce qui devrait arriver avec ce règlement absurde. Sans même parler de liberté d'expression, ce règlement n'a pratiquement aucune chance de survie s'il est contesté en Cour. « Un avocat qui a signé ma pétition m'a dit qu'il pourrait prendre ma cause... » dit le *Spoonman*.

À la Ville de Montréal, à l'interne, on avoue être très mal à l'aise avec ce règlement. Mais apparemment, pas un seul avocat de la Ville n'a trouvé à redire à cette grossièreté juridique. Pas fort, messieurs-dames, pas fort.

Ça nous en dit long sur la bêtise politique municipale montréalaise. Sur la mentalité de certains élus, aussi, et le genre de ville propre et ennuyeuse dont ils rêvent. Est-ce qu'on parle vraiment de la rue Sainte-Catherine ou de la banlieue d'Ottawa ?

Ça ne tombe pas si mal, remarquez, c'est une année électorale à Montréal. Si les électeurs ont une cuillerée d'allure, ils s'en souviendront au mois de novembre.



PHOTO PAUL CHIASSON, PC
Cyrille Estève ne peut plus jouer de la cuiller devant le magasin Ogilvy de la rue Sainte-Catherine. Un règlement de l'arrondissement de Ville-Marie, spécifiquement pour le district Peter-McGill où se produit M. Estève, l'interdit depuis peu.

Wal-Mart réplique

BLOOMBERG

Wal-Mart a fait paraître des annonces pleine page dans plus de 100 journaux américains hier, y compris dans le *New York Times* et le *USA Today*, pour répondre aux critiques qui l'accusent de payer ses travailleurs moins que les concurrents. Cette campagne représente une approche plus vigoureuse pour faire face à la publicité négative qui a limité les gains de l'action de la compagnie, estime Bill Dreher, analyste de Deutsche Bank.

Bouffées de chaleur

Vous êtes **ménopausée**, c'est-à-dire sans menstruation depuis au moins 6 mois, ou avez subi l'ablation des ovaires ?

Vous ne prenez pas d'hormones et vous éprouvez de **fréquentes et intenses bouffées de chaleur le jour et la nuit** ?

Vous pourriez participer à une étude de recherche clinique d'une durée de 3 mois, investiguant le traitement des bouffées de chaleur à l'aide d'un nouveau comprimé **non hormonal**.

Sous la direction d'une spécialiste de la ménopause, Dr Michèle Moreau.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Karine Chaussé, infirmière, au 514 257-8796.

3283670

3283673

APPEL D'URGENCE SÉISME OCÉAN INDIEN

Des inondations causées par de violents séismes ont tué des milliers de personnes en Asie du Sud. Des centaines de milliers d'autres, dont plusieurs enfants, ont été blessées ou sont aujourd'hui sans-abri. Des enfants ont désespérément besoin de notre aide.

L'UNICEF est sur le terrain pour distribuer des fournitures médicales d'urgence, de l'eau salubre, de la nourriture et des abris.

Veillez envoyer votre don aujourd'hui pour l'Appel d'urgence séisme océan Indien de l'UNICEF.

OUI, je veux aider les enfants en danger.

Voici mon don de : ☐ 50 \$ ☐ 100 \$ ☐ 200 \$ ☐ 1 000 \$ ou \$

☐ Chèque à l'ordre de : UNICEF – Appel d'urgence séisme océan Indien.

☐ Visa ☐ MasterCard ☐ American Express

N° de carte de crédit : _____ Date d'expiration : _____

Signature : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____

Téléphone : () _____ Courriel : _____

Composez le 1 877 955-3111 www.unicef.ca

UNICEF Québec, 4474, rue Saint-Denis
Montréal QC H2J 2L1

N° d'enregistrement : 122 680572 RR0001 05EM1-J-LAP4

3285417A

**Pour chaque enfant
Santé, Éducation, Égalité, Protection**

unicef

 LOTO QUÉBEC		Résultats TVA, le réseau des tirages	
	Tirage du 2005-01-12	GAGNANTS	
		LOTS	
		6/6	1
		5/6+	4
		5/6	125
		4/6	6 253
		3/6	114 196
		2/6+	89 694
		Ventes totales : 13 921 968 \$	
		Prochain gros lot (appr.) : 4 000 000 \$	
Complémentaire : (08)			
		PROCHAIN GROS LOT CE SOIR	
		10 000 000 \$	
	Tirage du 2005-01-12	GAGNANTS	
		LOTS	
		6/6	0
		5/6+	0
		5/6	13
		4/6	993
		3/6	17 264
Ventes totales : 454 284,50 \$			
Complémentaire : (49)			
	Tirage du 2005-01-13	04 24 37 51	Compl. (57)
	Tirage du 2005-01-13	③ 279 ④ 3494	
	Tirage du 2005-01-12	NUMÉRO 422854	
	Tirage du 2005-01-13	NUMÉRO 794412	
	Tirage du 2005-01-13		
01 02 05 06 11 13 14 25 26 27	33 34 39 44 48 50 52 61 63 65		
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.			

ACTUALITÉS

Montréal entend s'installer à la Cité du multimédia

SÉBASTIEN RODRIGUE

La Ville de Montréal compte déménager plus d'un millier de fonctionnaires dans la portion vacante de la Cité du multimédia. Le comité exécutif a mandaté cette semaine la Société de développement de Montréal (SDM) pour acheter la totalité de l'immeuble à ses deux partenaires, a appris *La Presse*.

L'administration municipale étudiait depuis plusieurs mois un projet visant à rassembler cinq services municipaux dans un immeuble vacant de la Cité du Multimédia, situé à la frontière du Vieux-Montréal, rue Duke. Les 1600 fonctionnaires touchés proviendraient du génie, du service des sports, loisirs, parcs et espaces verts, du service du dévelop-

pement culturel et de la qualité du milieu de vie, du service du développement social et communautaire ainsi que de la direction des immeubles.

Le comité exécutif a mandaté la SDM, qui possède en partie l'immeuble, pour acheter le bâtiment à ses deux partenaires, le groupe immobilier de la Caisse de dépôt et placement du Québec et le bras immobilier du Fonds de solidarité de la FTQ, la SOLIM.

Selon un porte-parole du président du comité exécutif, Frank Zampino, la Ville louerait ensuite le bâtiment à la SDM. Il a toutefois été impossible hier de connaître les coûts d'un tel projet qui implique notamment des ventes d'immeubles municipaux et le déménagement de nombreux employés.

Selon des documents obtenus

par *La Presse* en octobre, l'achat de l'immeuble de 10 étages totalisant 29 640 mètres carrés coûterait près de 50 millions. Le scénario prévoyait également des sommes pour la densification et l'achat de mobilier (7,7 millions), et pour des travaux d'aménagement (1,6 million). Toujours selon le document, l'aménagement de chaque bureau coûterait 4000 \$.

Le scénario mentionnait également que la vente de quatre immeubles appartenant à la Ville rapporterait un peu plus de 17 millions. La Ville envisageait ainsi de se débarrasser de l'édifice Jacques-Viger et du 810, rue Saint-Antoine Est. Les autres immeubles vendus seraient celui de la direction des immeubles, rue Sherbrooke Est, ainsi que le marché Saint-Jacques.

Au total, le coût de ce projet avait été estimé à 41,5 millions dans ce document. En revanche, la Ville faisait valoir que l'élimination de plusieurs baux générerait des économies de 3 millions par année et que le regroupement des fonctionnaires rendrait le travail plus efficace.

Située au sud du centre-ville, dans l'ancien faubourg aux Récollets, la Cité du multimédia abrite plus d'une centaine d'entreprises et plus de 5000 travailleurs de l'industrie des hautes technologies. Les sept premières phases du projet ont récemment été vendues à une société immobilière torontoise, la huitième étant offerte en location. La firme d'édition de jeux électroniques Ubisoft s'était d'ailleurs déclarée intéressée par cet immeuble récemment.

Le Planétarium déménage au Parc olympique

LA PRESSE

La Ville de Montréal va de l'avant avec le déménagement du planétarium tout juste à côté du Biodôme, dans le Parc olympique. Âgé de plus de 35 ans, le Planétarium a besoin de rénovation et la Ville compte profiter de l'occasion pour le rapprocher des autres institutions scientifiques. Montréal dispose déjà d'une entente de principe avec Alcan, qui donnera 4 millions de dollars pour construire le nouveau planétarium. Il reste toutefois à trouver 18 millions auprès des gouvernements provincial et fédéral, alors que Montréal prévoit investir 9 millions. Selon la responsable des institutions scientifiques au comité exécutif de la Ville de Montréal, Helen Fotopulos, il faudra patienter au moins trois ans avant d'assister à un spectacle dans un planétarium neuf.

Un policier de la SQ se serait suicidé

ÉMILIE CÔTÉ

Un policier de la SQ, vice-président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), se serait suicidé avec son arme de service. Sans nouvelles de lui, des collègues inquiets se sont rendus à son domicile mercredi matin, où ils ont constaté la mort du policier, a-t-on confirmé de source policière.

Pierre Émond, 50 ans, avait été réélu vice-président aux ressources humaines de l'APPQ en novembre dernier. Originaire de l'Outaouais, il comptait plus de 25 années de service. Une autopsie a été pratiquée hier afin de déterminer les circonstances exactes du décès.

Il s'agirait du second suicide d'un policier avec son arme de service en un mois. Rappelons que le 12 décembre dernier, le commandant Pierre Paré, 50 ans, de la police de Montréal, s'était enlevé la vie dans son bureau du sixième étage de la Place Versailles. Il était officier de direction au service des enquêtes spéciales et du soutien opérationnel.

Chaque fois qu'un suicide survient dans les rangs policiers, une onde de choc se produit. Préoccupés par les problèmes psychologiques affectant leurs agents, autant la police de Montréal que la Sûreté du Québec mettent des ressources à leur disposition. Les policiers de Montréal peuvent notamment compter sur la disponibilité de quatre psychologues, jour et nuit.

D'après les chiffres du Bureau du coroner, six policiers municipaux et provinciaux se sont enlevé la vie en 1998. En 1999 et 2000, ce nombre est passé à quatre, à deux en 2001, puis à un suicide en 2002 et 2003.

Un temps de chien... L'hiver sera de retour dès aujourd'hui



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Julie Martel traverse allègrement la rue du Marché alors que son chien est manifestement plus hésitant. La température printanière, qui s'est baladée dans les environs de 10 degrés Celsius hier, sera vite chose du passé alors que le mercure sera à la baisse pour atteindre -9 degrés aujourd'hui en fin d'après-midi. Les automobilistes et les piétons devront être prudents sur les trottoirs et dans les rues, les flaques d'eau risquant de se transformer en immenses plaques de glace.

Les locataires de HLM préoccupés par la sécurité

BRUNO BISSON

La sécurité venait déjà au premier rang des préoccupations des locataires des 140 immeubles d'habitation à loyers modiques (HLM) de Montréal, avant la terrible agression du 3 janvier, quand une femme de 64 ans a été poignardée et volée dans le stationnement d'une résidence pour personnes âgées du nord de la métropole.

Un sondage mené il y a tout juste un an auprès des locataires des HLM de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) révèle que presque la moitié des résidents (47 %) citaient déjà la sécurité comme le plus important élément de leur environnement résidentiel, loin devant l'entretien extérieur et l'intérieur des immeubles (33 %).

Pas moins d'un locataire sur six (17 %), selon le sondage, estimait même que l'amélioration de la sécurité de ses immeubles devrait être placée en tête des priorités de l'Office.

Enfin, c'est sur le plan de la sécurité que l'OMHM s'est vu décerner,

l'an dernier, ses plus mauvaises notes de la part de ses locataires : 6,4 sur 10. Même l'entretien extérieur et intérieur des immeubles, longtemps négligé en raison de trop pauvres budgets, a eu une note supérieure, soit celle de 6,5 sur 10.

Ce sondage, produit par Léger Marketing à la demande de l'Office, ne visait qu'à évaluer la satisfaction des locataires quant aux services offerts par l'OMHM, et non pas à mesurer le degré d'insécurité des résidents, ou à faire témoigner ceux-ci de ce qui perturbe leur sentiment de sécurité.

Mais il a tout de même permis de confirmer une tendance très claire, à savoir que les préoccupations relatives à la sécurité sont plus présentes chez la clientèle la plus jeune des HLM, et non pas chez les personnes âgées, comme on serait naturellement porté à le croire.

« Des 140 immeubles de l'Office, explique Louise Hébert, directrice des communications de l'OMHM, il y en a 120 pour les personnes âgées. Mais les autres sont habités

par des familles à faible revenu, souvent monoparentales, où les préoccupations de sécurité sont plus aiguës à cause des gangs de rue ou de l'environnement « social » du quartier. »

« Et c'est en grande partie à cause d'un règlement provincial que cette situation se perpétue, surtout dans des grands ensembles de HLM où on doit accorder en priorité les appartements disponibles aux plus pauvres de tous les pauvres », ajoute Robert Pilon, porte-parole de la Fédération des locataires de HLM du Québec.

De concert avec l'Office, et ce depuis plusieurs années, ajoute M. Pilon, la Fédération des locataires a tenté de convaincre le gouvernement du Québec de modifier ce règlement, parce qu'il ne permet aucune mixité de clientèle et qu'il contribue à créer « un milieu clos, sans ouverture sur autre chose que la pauvreté, des autres et de soi-même ».

« L'application stricte de ce règlement, imposée à l'Office, fait en sorte qu'en partant d'une bonne in-

tention, on crée des ghettos de pauvreté, dit M. Pilon. Les familles vivant dans les HLM de Montréal sont à 70 % monoparentales. Ce n'est pas étonnant que la sécurité représente une préoccupation importante. Les enfants de ces familles sont très vite exposés aux gangs et à la délinquance de rue. Ils n'ont pas d'autres modèles à valoriser. Les parents ne veulent pas vivre là. »

« En 2005, nous devons mettre l'accent sur l'amélioration du sentiment de sécurité des résidents, dit Mme Hébert. Ce n'est pas à cause de l'agression survenue le 3 janvier que nous en avons décidé ainsi. C'était déjà notre plan, l'an dernier. »

Depuis la semaine dernière, au Manoir Gouin, où la sauvage agression du 3 janvier est survenue, des agents de sécurité sont présents en permanence pour rassurer les 126 résidents.

Selon la porte-parole de l'Office, l'éclairage de cet espace répondait aux normes de sécurité. Il sera quand même amélioré au cours de

LES HLM ET LA SÉCURITÉ

> La priorité à la sécurité est plus marquée chez les 55 ans et moins (50 %) que chez les personnes âgées de plus de 55 ans (45 %).

> 71 % des 18-34 ans estiment que la sécurité est plus importante que tout.

> 17 % des résidents estiment que l'amélioration de la sécurité devrait être la priorité, après l'entretien (16 %).

> 6,4 sur 10. Indice de satisfaction accordé par les locataires à l'OMHM en matière de sécurité.

> 6,4 sur 10. Note accordée pour la sécurité par les résidents des HLM de l'ancien Montréal

> 5,9 sur 10. Note accordée pour la sécurité par les résidents des HLM des anciennes banlieues de Montréal.

Source : Office municipal d'habitation de Montréal. Sondage sur la satisfaction de la clientèle de l'OMHM, Léger Marketing, Janvier 2004.

l'année, « même si nous ne croyons pas que cela aurait permis d'éviter ce qui est arrivé à cette pauvre dame ».

Quant aux « caméras de surveillance » du Manoir Gouin, elle n'ont pas été utiles à grand chose pour prévenir cette agression. Elles sont débranchées depuis sept ans. Et même quand elles fonctionnaient, aucune ne pointait vers le stationnement.



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

« Nous fonctionnons déjà sur trois sites et c'est quasiment intolérable. Il y a une spécialité à un endroit, d'autres ailleurs, on transfère des patients à gauche et à droite. Nous ne pouvons pas continuer la même chose, on ferait marche arrière », affirmé le président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHUM, le D^r Edgar Nassif.

Non à un hôpital à deux têtes

La nouvelle hypothèse du gouvernement Charest fait l'unanimité

PASCALE BRETON

L'hypothèse de construire un CHUM à deux têtes avec laquelle jongle le gouvernement Charest réussit à recréer l'unanimité des principaux intéressés, mais contre l'idée.

La nouvelle en a estomaqué plus d'un hier. Tant l'Université de Montréal que le CHUM ont indiqué qu'il n'est pas question de renoncer à la construction d'un centre hospitalier de 700 lits sur un seul emplacement.

Depuis des mois, c'est d'ailleurs le seul consensus qui unit les tenants du projet à la gare de triage d'Outremont et ceux en faveur du CHUM au centre-ville, au 1000 Saint-Denis (hôpital Saint-Luc).

« Ce scénario va contre le consensus de 700 lits sur un seul site qui est le consensus de tout le monde. Si on ne fait pas ça, ça veut dire qu'il faut reprendre toutes les études du plan clinique. Il me semble

qu'il y a eu assez d'argent dépensé jusqu'à maintenant », a déclaré l'ancien président de la CSN et membre du conseil d'administration du CHUM, Marc Laviolette.

Il se référerait ainsi à *La Presse* qui révélait hier que pas moins de 63,4 millions ont été dépensés en quatre ans pour les projets de construction des centres hospitaliers universitaires francophone et anglophone.

Le chef du département de médecine du CHUM et professeur titulaire à l'Université de Montréal, le D^r André Lacroix, ne pouvait croire lui non plus qu'après tant d'années, le gouvernement songeait à revenir en arrière.

Spécialités compromises

« Un CHUM sur deux sites, nous avons fait l'exercice du temps de la SICHUM (Société d'implantation du CHUM). Au départ, le projet prévoyait même 900 lits et, par la suite, nous avons convenu que 700 lits en un seul emplacement

était le minimum. Et malgré tout, on devait alors s'en tenir à une psychiatrie super spécialisée et délaisser la psychiatrie générale », a expliqué le D^r Lacroix.

Faisant écho à plusieurs de ses collègues, le D^r Lacroix a même

« Ce scénario va contre le consensus de 700 lits sur un seul site qui est le consensus de tout le monde. »

laissé entendre que la construction d'un hôpital universitaire de moins de 700 lits risquait de compromettre l'existence de certaines spécialités de pointe.

Le président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHUM, le D^r Edgar Nassif, fait la même analyse.

« C'est évident. Nous ne pourrions

pas avoir toutes les spécialités et tous les spécialistes. Nous fonctionnons déjà sur trois sites et c'est quasiment intolérable. Il y a une spécialité à un endroit, d'autres ailleurs, on transfère des patients à gauche et à droite. Nous ne pouvons pas continuer la même chose, on ferait marche arrière. »

En apprenant par *La Presse* que le gouvernement songeait à construire le futur CHUM sur deux emplacements, soit 550 lits à la gare de triage et 450 lits à l'actuel hôpital Notre-Dame, le D^r Nassif a immédiatement envoyé une lettre au premier ministre Jean Charest dans laquelle il rappelle le consensus des 700 lits à un seul emplacement.

Charest refuse de faire un choix

Le comité des usagers du CHUM a fait de même. « Nous croyons que le premier ministre essaie de prendre une décision sans avoir à

faire un choix sur un site unique, en faisant plaisir aux gens d'affaires et en disant aux gens de Montréal qu'ils vont avoir 450 lits et qu'ils seront soignés quand même. C'est une solution qui ne fera l'affaire de personne et qui va déchirer encore davantage », a affirmé le président du comité des usagers du CHUM, Jean-Marie Dumesnil.

Tant la direction de l'Université de Montréal que celle du CHUM ont refusé de commenter la nouvelle hier, mais l'attachée de presse de l'Université, Sophie Langlois, a toutefois indiqué que le projet actuellement sur la table n'a pas été présenté au recteur Robert Lacroix, comme ce fut le cas pour la direction du CHUM.

« Nous nous en tenons au projet que nous avons présenté et qui comprend 700 lits sur un seul site. Nous laissons les experts faire leur travail, nous avons transmis les documents que nous avons à transmettre », a-t-elle fait savoir.

L'Office de consultation tiendra aussi des audiences

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Il y aura un processus de consultation publique sur le choix de l'emplacement de l'hôpital universitaire francophone à Montréal. Dès que Québec aura fait son lit, l'Office de consultation publique de Montréal enclenchera des audiences sur le projet.

Selon Jean-François Viau, président de l'Office, qui relève de l'administration municipale, le même processus attend le projet d'hôpital anglo-

phone, prévu à la gare Glen. La veille, les députés péquistes de Montréal avaient réclamé que le choix du gouvernement dans le dossier du CHUM soit discuté en commission parlementaire.

M. Viau dit qu'il est faux de prétendre que le projet ne sera pas soumis à un débat public. « L'Office n'est pas une commission d'experts, mais il permet aux promoteurs d'expliquer leur projet et d'entendre les citoyens », explique l'ancien député libéral. Les avis de l'organisme, remis

à la Ville, sont publics, tout comme ses audiences. « Le jour où il y aura un projet, on comprend que, conformément aux engagements de l'administration, l'Office aura le mandat de consulter sur le projet, sur ses impacts et conséquences sur la communauté », d'expliquer M. Viau.

Délai de trois à quatre mois

Nommé en 2002, M. Viau avait été sensibilisé dès son arrivée au projet du 6000, Saint-Denis, mis de côté par Québec depuis. L'Office a déjà exa-

miné une soixantaine de projets à Montréal « et personne n'a jamais soutenu qu'il y avait eu vice de procédure dans l'étude des projets », observe-t-il.

Le processus d'examen de la Ville peut décaler de quelques mois la construction de l'hôpital. Le promoteur — le gouvernement — doit préparer une présentation, puis donner deux à trois semaines pour que les gens puissent réagir.

« Cela prend du temps pour que cela soit bien fait, on peut parler de

trois à quatre mois », précise M. Viau.

Le gouvernement pourrait aussi décider de soumettre plus d'une option à l'Office. « On sert à apprendre aux décideurs ce que la population pense. On est rendu là », résume-t-il. Cela reste la prérogative du gouvernement de soumettre ou non son projet, convient-il, mais compte tenu du large impact de ces équipements majeurs, « tout le monde comprend que la contribution d'une consultation publique est une chose très positive ».

Le vice-doyen de la faculté de médecine de l'UdeM actionnaire de la clinique de radiologie René-Laennec

DOYEN suite de la page A1

Le groupe Jean Coutu est actionnaire de la clinique de radiologie. François-Jean Coutu en est le vice-président. La clinique compte deux autres groupes d'actionnaires : une quinzaine de radiologistes et la clinique de radiologie Varad, dont le D^r Breton est copropriétaire.

Le secteur L'Acadie/Beaumont est en train de devenir une technopole de la santé. Le complexe René-Laennec abrite des cliniques et diverses entreprises du domaine de la santé. François-Jean Coutu y a personnelle-

ment ouvert la deuxième pharmacie en importance de sa chaîne.

Cet édifice abrite aussi des cliniques. Par ailleurs, le groupe Accueil construit un gigantesque centre professionnel médical et paramédical, aux abords de la gare de triage.

Le D^r Breton affirme que la « technopole du savoir et de la santé » envisagée dans ce quartier par la faculté de médecine n'occuperait pas seulement la gare de triage du Canadien Pacifique, mais aussi ce secteur en plein boom situé entre la gare de triage et la rue Beaumont. « J'ai vu des plans où il y avait des bâtiments de

recherche qui étaient là où se trouvent la clinique René-Laennec et les autres bâtiments du voisinage, a-t-il dit. J'en ai vu. Est-ce que ce n'est plus dans le projet ? C'est possible. Je ne peux pas vous affirmer que c'est exclu.

« Ces terrains (occupés par la clinique René-Laennec et ses voisins) pourraient être expropriés pour le CHUM, la faculté ou des développements éventuels. Pour des développements de biotechnologie. C'est l'essence même du projet, d'avoir une technopole. Si on veut développer une technopole, il faut avoir de l'es-

pace. « Si le CHUM et les facultés occupent déjà tout l'espace, quand on va vouloir agrandir et créer des *spin-offs*, des biotechnologies, ça va prendre de l'espace à côté. Puis l'espace qui est directement à côté du CHUM, c'est là où se trouvent le garage Beaumont et les *shops* à gauche et à droite, et la clinique René-Laennec. Donc, logiquement, on ne peut pas affirmer que ça ne serait pas exproprié ou intégré. »

Le D^r Breton reconnaît qu'il se trouve dans une situation qui pourrait être interprétée comme un conflit d'intérêts. Mais, dit-il, « mon absence

de malaise vient de ce que je n'ai aucune idée de ce qui arrivera (avec la clinique de radiologie) ; ça pourrait être très positif, ou négatif si la clinique disparaissait parce qu'elle serait expropriée ».

Le radiologiste note que le groupe Jean Coutu est très présent dans le secteur L'Acadie/Beaumont. « C'est assez évident », dit-il. Le président du groupe, Jean Coutu, a lui aussi cosigné une lettre ouverte favorisant l'implantation du CHUM à la gare de triage d'Outremont, la semaine dernière. La lettre cosignée par le D^r Breton — qui a été vice-président de la SICHUM (Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal) — a été publiée dans *La Presse* le 4 décembre. Les autres signataires étaient d'autres membres de la haute direction de la faculté de médecine.

POLITIQUE

Le Bloc québécois accuse la GRC de se moquer du Parlement

Neuf détachements en région seront fermés malgré une motion des Communes

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le Bloc québécois accuse la GRC de se moquer du Parlement et des députés en fermant neuf de ses détachements en région au Québec, faisant ainsi fi d'une motion adoptée par le comité de la justice de la Chambre des communes pressant le corps policier de les garder ouverts.

Le député bloquiste Richard Marceau demande à la ministre de la Sécurité publique, Anne McLellan, de rappeler à l'ordre le commissaire à la GRC, Giuliano Zaccardelli. D'autant plus que ce dernier se trouve à avoir défié une décision des députés et qu'il était

présent lorsque les membres du comité de la justice ont adopté la motion en question.

« Paul Martin avait promis de remédier au déficit démocratique en rapport avec le travail des députés en Chambre. Que fait sa ministre ? Elle laisse la GRC décider des politiques du gouvernement, même si cela va dans le sens contraire des décisions prises par les députés », a déclaré hier M. Marceau, critique de son parti en matière de justice.

Le député a rappelé que la motion adoptée était pourtant limpide en ce qu'elle demandait au commissaire de la GRC de surseoir à la décision de fermer les détachements du corps policier situés à

Rivière-du-Loup, Baie-Comeau, Roberval, Lac-Mégantic, Saint-Hyacinthe, Joliette, Granby, Coaticook et des Îles-de-la-Madeleine.

La motion avait été adoptée par les députés libéraux du comité de la justice, dont le député de Brome-Missisquoi, Denis Paradis. Le caucus libéral du Québec avait aussi donné son appui aux maires de ces villes du Québec qui ont formé une coalition dans l'espoir de mettre fin au projet de fermeture de la GRC.

« La ministre McLellan n'a certainement pas mis ses culottes dans ce dossier », a lancé le député Marceau.

Le député Denis Paradis a aussi dénoncé cette décision de la GRC

de poursuivre son projet de fermeture en dépit de la motion adoptée par le comité. « Ça n'a pas de bon sens que la GRC déserte les régions du Québec comme cela. C'est dramatique pour nos régions à tous les points de vue, a déclaré M. Paradis, qui cachait mal sa colère. Il semble que la GRC ait décidé d'accélérer le mouvement (de fermeture). Chez nous, on ferme Granby et Saint-Hyacinthe et on envoie du monde à Drummondville. C'est quoi, cette idée-là ? Je ne comprends pas cela. On veut envoyer du monde dans les tours à bureaux à Montréal aussi, j'imagine. »

Les maires des villes touchées doivent se réunir à nouveau le 20

janvier afin de déterminer ce qu'ils peuvent faire pour conserver les détachements.

Un porte-parole de M^{me} McLellan, Alex Swann, a déclaré que le ministre a obtenu l'assurance des dirigeants de la GRC qu'ils tiendraient compte des préoccupations des maires en redéployant les effectifs au Québec.

« Le redéploiement est une tâche qui relève du commissaire de la GRC. La décision de redéployer les effectifs avait été prise avant l'adoption de la motion », a dit M. Swann.

Du côté de la GRC, on a refusé de faire quelque commentaire que ce soit, si ce n'est pour dire que cette réorganisation permettra à la GRC de mieux remplir son mandat.

COMMANDITES

Le PLC remboursera tout argent «sale», dit Lapierre

PRESSE CANADIENNE

LONGUEUIL — Le lieutenant québécois de Paul Martin, Jean Lapierre, persiste et signe : le Parti libéral du Canada rembourserait tout argent dont la provenance pourrait être reliée au programme des commandites.

« Quand on aura les rapports du juge Gomery et de l'avocat spécial qui doit recouvrer les fonds, s'il y a un lien causal entre des contributions au Parti libéral et le dossier des commandites, nous rembourserons », a-t-il déclaré hier.

M. Lapierre, ministre fédéral des Transports, avait déjà fait cette promesse avant la dernière campagne électorale. Cet engagement avait reçu l'appui de Paul Martin.

En septembre dernier, toutefois, le PLC avait nuancé cette promesse, précisant qu'il ne rembourserait que les dons faits par les entreprises dont les dirigeants auraient été reconnus coupables des accusations portées contre eux.

De passage à Longueuil, hier, M. Lapierre a écarté cette condition, affirmant que le parti rembourserait toute contribution si un lien causal était établi entre cette contribution et le dossier des commandites.

Le *Chicoutimi* reprend la mer... sur un navire



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Un peu plus de trois mois après le violent incendie qui l'a ravagé et a fait un mort et plusieurs blessés, le sous-marin *Chicoutimi* a enfin pu entreprendre la traversée de l'Atlantique vers son port d'attache, Halifax. Le sous-marin, qui n'est toujours pas fonctionnel, doit cependant être transporté par un navire spécialisé norvégien, le *Eide Transporter*. Après l'incendie du 5 octobre, survenu alors qu'il faisait route vers le Canada, le navire avait été transporté à la base navale britannique de Faslane, en Écosse, où il est demeuré jusqu'à son départ hier pour le Canada. Le voyage vers Halifax devrait prendre entre 12 et 14 jours. La marine canadienne a indiqué qu'il faudra environ un an pour réparer les dommages et remettre le sous-marin en état de naviguer.



VINCENT MARISSAL

Et c'est pas fini, ce n'est qu'un début...

Juste comme vous pensiez avoir tout vu dans le scandale des commandites, voilà que tombe un nouveau morceau de domino dont l'effet promet déjà des rebondissements passionnants (enfin, pour les journalistes). Quelqu'un va finir par acheter les droits de cette affaire avant longtemps pour en faire une télé-série à succès.

Passif depuis des mois dans la tourmente des commandites, voilà maintenant que le gouvernement Martin contre-attaque en préparant des poursuites contre trois agences de publicité ayant reçu de lucratifs contrats.

Le gouvernement Martin joue un jeu dangereux. Bien sûr, après avoir promis sur tous les tons de faire toute la lumière sur cette sombre affaire, Paul Martin doit absolument envoyer aux Canadiens le signal que son gouvernement ne reste pas les bras croisés en attendant tout bonnement la fin de la commission Gomery. D'autant plus que cette commission est une boîte à surprises qui risque d'éclabousser le gouvernement Martin autant que celui de son prédécesseur, malgré tous les efforts du nouveau chef pour se dissocier de Jean Chrétien.

Paul Martin ne peut non plus laisser se répandre l'impression que son procureur spécial, André Gauthier, qui a coûté à ce jour 1,2 million aux contribuables, ne fait que ressasser de vieux dossiers sans arriver à coincer

les coupables du scandale des commandites.

Le risque, c'est que rien ne garantit au gouvernement le succès d'une telle opération. Et qu'Ottawa ait gain de cause ou non, le compteur continuera de tourner pour ses avocats. Si la préparation de la cause a coûté 1,2 million, combien coûtera la cause elle-même devant la Cour ? Encore quelques millions, sans doute. Ça commence à faire beaucoup, surtout si le fédéral perd sa poursuite.

Évidemment, M^e Gauthier, qui n'est pas le premier venu, a fait ses devoirs. Il a en main de solides dossiers et il s'est assuré, notamment, que les agences impliquées, qui ont toutes été vendues ou dissoutes, sont toujours *poursuivables*, c'est-à-dire qu'il y aura encore un responsable à la fin du procès pour payer si elles devaient être condamnées.

Vous trouvez que cela se complique ? Attendez, ce n'est pas fini. D'abord, la GRC, qui n'a pas fini ses enquêtes, pourrait elle aussi ajouter quelques pièces au casse-tête en déposant de nouvelles accusations.

Ensuite, la commission Gomery débarque à Montréal en mars pour entendre les agences de publicité, ce qui sera sans doute le clou de l'enquête publique. Traqués par les médias, entraînés dans la boue par l'opinion publique, soupçonnés par la police (quand ce n'est pas carrément accusés) et maintenant poursuivis par le gouvernement, les propriétaires

des agences vont se rebiffer. Que feriez-vous à leur place ? De deux choses l'une : ou alors ils vont clamer leur innocence et jeter le blâme sur les politiciens et les fonctionnaires ou alors, se sachant perdus, ils refuseront de couler seuls. Ce qui revient au même, au bout du compte : une grosse bataille dans la boue dont personne ne sortira propre.

Ce n'est pas tout. À Ottawa, des membres influents du gouvernement Martin s'attendent déjà à des contre-poursuites des agences poursuivies par M^e Gauthier. Une telle réaction,

Passif depuis des mois dans la tourmente des commandites, voilà que le gouvernement Martin contre-attaque en préparant des poursuites contre trois agences de publicité ayant reçu de lucratifs contrats.

en effet, serait dans l'ordre des choses.

Ces gens que l'on traitait il y a quelques années à peine avec les grands honneurs à Ottawa, qui avaient leurs entrées à tous les paliers du Parti libéral et qui avaient le sentiment d'avoir participé à la noble tâche de sauver le pays voudront défendre ce qu'il leur reste : leur honneur et leurs millions.

Ces agences ont toujours dit avoir exécuté avec diligence et intégrité le

travail pour lequel elles avaient été payées. Elles ont toujours affirmé : croix de bois, croix de fer, si je mens je vais en enfer, n'avoir violé aucune règle. Et vous savez quoi ? Elles ont raison. Elles ont fait le travail demandé, même si parfois le travail consistait à transférer une enveloppe d'un ministère à une société d'État ou à transférer une commandite du gouvernement fédéral à un événement en prélevant une généreuse commission au passage. C'était ça, le travail qu'on leur demandait. Et, de toute façon, comme il n'y avait que très peu de

papiers officiels entre le gouvernement et les agences, comment prouver que celles-ci ont triché ? Claude Boulay, l'ancien patron d'Everest, a même poussé l'audace jusqu'à venir expliquer aux députés du comité des comptes publics que les agences de publicité, en agissant comme intermédiaires, auront été « la police d'assurance » du gouvernement fédéral.

Quant aux règles qu'on leur reproche d'avoir violées, ce sera difficile à prouver, puisque, justement, il n'y

avait pas de règles. Reste la fraude, mais si la police, à ce jour, n'a pas trouvé matière à accusation contre les agences en question, on se demande bien comment Ottawa gagnera une poursuite au civil.

Pour ne pas laisser ce joli tableau incomplet, rappelons que Marc Le-François, ancien PDG de VIA Rail, congédié pour son rôle dans le programme des commandites, poursuit Ottawa pour 2,7 millions ; que Jean Pelletier, ancien chef de cabinet de Jean Chrétien, a déposé deux poursuites totalisant quelque 3,6 millions pour congédiement illégal de son poste de président du conseil d'administration de VIA Rail (en plus d'une poursuite de 700 000 \$ contre Stephen Owen, ancien ministre des Travaux publics) ; que l'ex-ministre et ex-ambassadeur Alfonso Gagliano réclame plus de 4,5 millions. Sans oublier, bien sûr, les poursuites au criminel contre l'ancien fonctionnaire Chuck Guité, contre Jean Brault, ancien président de Groupaction, contre Paul Coffin, de Coffin communications, et contre Jacques Paradis, de Publicité Martin.

Le *party* de lavage de linge sale en public n'est pas près de finir. Et les libéraux n'ont pas fini de souffrir.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur vincent.marissal@lapresse.ca

Le bingo a perdu la boule

Rien ne va plus entre Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux

DENIS LESSARD

QUÉBEC — À l'heure des « gratteurs » et des machines de vidéopoker, l'industrie du bingo est en chute libre au Québec comme dans le reste du pays. Après un moratoire de cinq ans et un demi-million de fonds publics versés à des consultants, rien n'a progressé dans ce secteur constamment miné par des querelles entre les regroupements d'organismes. Le gouvernement du Québec vient de prolonger de six mois le moratoire sur tous les nouveaux permis de bingo, frustrant encore de nombreuses organisations à but non lucratif qui l'implorant pour avoir le droit d'utiliser cette source de financement. L'extension du moratoire était incontournable : depuis cinq ans, les discussions entre les partenaires de cette industrie n'ont pas avancé d'un iota. Cette léthargie, qui agace bien des députés soumis aux pressions de leurs groupes communautaires, est au coeur d'une partie de bras de fer entre le ministre Jacques Chagnon et la Régie des alcools, des courses et des jeux. M. Chagnon, a appris *La Presse* de sources sûres, a réclamé que le président de la Régie, Charles Côté, soit mis sur une voie d'évitement, 18 mois avant la fin de son mandat. Cet appel du ministre au plus haut niveau est resté lettre morte jusqu'ici. La liste des contentieux est longue entre MM. Chagnon et Côté. Ce dernier juge inutilement tracassiers les règlements mis en place pour l'industrie de la bière en région : des permis sont nécessaires pour chaque marque de bière dans chaque région. De plus, il n'a jamais digéré qu'on permette aux traiteurs de verser à l'avance en carafe le vin destiné à une réception — la porte ouverte aux produits frelatés. En revanche, dans les corridors de la Régie, on s'interroge sur un ministre qui, en 18 mois, n'a pas eu le temps de rencontrer le président de l'organisme dont il a la responsabilité. Les lettres de M. Côté au cabinet de M. Chagnon n'obtiendraient même jamais de réponse, chuchote-t-on à la Régie. Dans le dossier du bingo, la Régie « n'a pas à être un promoteur d'activité de jeu », explique-t-on à cet organisme. « Notre rôle est de la contrôler. » L'industrie du bingo, c'est un chiffre d'affaire de 250 millions par année, si on inclut la vente de billets. Les profits nets, de l'ordre de 40 millions, vont aux organismes charitables ou religieux. Mais à cause de l'anarchie du secteur, les soirées ou même les après-midi de bingo sont devenus trop nombreux, faisant en sorte qu'une fois payés les salles et les employés — plus de 2000 personnes y gagnent leur vie au Québec — il ne reste plus grand-chose pour les organisations caritatives. Dans une note de service de la RACJ, obtenue par *La Presse*, on trace un bien sombre bilan de ce secteur : « Le bingo traditionnel, tel qu'on le joue actuellement, a de moins en moins la cote auprès des consommateurs. » Les gens préfèrent les loteries instantanées et n'aiment guère être forcés à participer aux trois heures que dure en moyenne une soirée de bingo. Seule la Colombie-Britannique a su moderniser ce secteur, permettant que l'on puisse ne jouer que quelques minutes, et en accordant l'installation d'appareils de loterie vidéo dans les salles de bingo.

Une grève de la faim contre les loteries vidéo

PRESSE CANADIENNE

FREDERICTON — Un homme de 41 ans qui a englouti entre 100 000 et 140 000 \$ dans les appareils de loterie vidéo au cours des 10 dernières années a entrepris une grève de la

faim pour que le gouvernement du Nouveau-Brunswick restreigne le nombre d'heures de jeux sur les terminaux. Tim Smith, déguisé en homme-sandwich, défile à Fredericton, devant l'édifice parlementaire, afin d'attirer l'attention sur ce problème.

Profitez du solde d'inventaire

Patrimoine et obtenez des réductions allant de 15 à 40% sur les mobiliers et accessoires sélectionnés.

15% à 40% de réduction

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7 (450) 687-6867

PLUS DE **200 000** CORRECTIONS DE LA VUE

Appelez aujourd'hui
(514) 845-1515

1250 boul. René-Lévesque ouest
Métro Bonaventure

www.lasikmd.ca

LASIK MD
VISION

CORRECTION DE LA VUE AU LASER

À partir de **\$390** /oeil*

Informez-vous sur notre politique de prix garanti.

VOTRE CHOIX, C'EST CLAIR !

Montréal
Ottawa
Kingston
Toronto
Niagara Falls
Windsor
Calgary
Vancouver

Dr. Pierre Demers
Dr. Avi Wallerstein
Dr. Mark Cohen

*Promotion valide à notre clinique de Montréal jusqu'au 31 janvier 2005. Certaines conditions s'appliquent. Le prix peut varier selon votre prescription. Applicable sur une chirurgie des deux yeux.

Les municipalités québécoises réclament l'aide fédérale

GILLES NORMAND

QUÉBEC — Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Michel Belzil, a rencontré hier le ministre d'État aux Infrastructures et aux Collectivités, John Godfrey, à Ottawa, afin de le sensibiliser aux besoins des municipalités du Québec en infrastructures. L'exercice, dont on ne sait s'il sera profitable, a été jugé nécessaire parce qu'une rencontre entre le président de la FQM et le ministre Stéphane Dion, en décembre, n'a manifestement donné aucun résultat. M. Belzil, qui a abordé les problèmes d'équité en matière de partage de l'aide financière des programmes d'infrastructures, a insisté sur la nécessité que soient respectés les besoins réels de toutes les municipalités. Selon lui, le partage de la taxe d'accise fédérale sur l'essence devra prendre « la forme d'un transfert financier au gouvernement du Québec devant servir au financement des infrastructures municipales ». Lors d'une rencontre entre les ministres des provinces responsables des municipalités, l'automne dernier, le minis-

tre Jean-Marc Fournier avait tenu le même langage. « Depuis des mois, on n'entend parler que des besoins des grandes villes canadiennes. Pourtant, les besoins en infrastructures municipales en milieu rural et périurbain sont criants », a indiqué M. Belzil.

Poursuites

Il a notamment donné l'exemple des 34 municipalités menacées de poursuites par Environnement Canada pour le rejet de leurs eaux usées dans le Saint-Laurent. « Ces municipalités s'exposent à des amendes allant jusqu'à un million de dollars et on peut présumer que les coûts des travaux demandés dépasseront largement ces amendes », a souligné le président de la FQM, qui évalue les coûts totaux des travaux exigés à près de 200 millions. « Pour qu'elles puissent se conformer aux normes environnementales fédérales en matière d'assainissement des eaux, ces municipalités ont besoins d'une aide financière et d'un délai raisonnable », explique-t-il.

MAINTENANT OUVERT

LE SALON DE L'AUTO

DU 14 AU 23 JANVIER 2005
Palais des congrès de Montréal

Présenté par **BANQUE LAURENTIENNE**

présente En route vert l'avenir.
Découvrez des véhicules propulsés par des énergies alternatives et venez assister à des conférences le vendredi 14 janvier à la salle 519 du Palais des congrès de Montréal.

Horaire des conférences

13 h 00
Pierre Millette, directeur national de la planification corporative et des relations gouvernementales pour Toyota.

13 h 45
Tapan K. Bose et Matthew Fairlie feront état des stratégies canadiennes en ce qui a trait à l'hydrogène.

14 h 30
Ted Hollinger : les défis posés par le développement de l'énergie hydrogène.

15 h 00
Peter Harasti, la transformation du diesel en vue de produire de l'hydrogène.

15 h 30
Yves Noël : le développement de la technologie hybride chez Honda Canada.

16 h 15
Patrick de Bellefeuille de Météo Média : les changements climatiques et leurs impacts.

17 h 00
Pierre Lavallée (CVEQ) : les enjeux et les perspectives de l'automobile électrique.

Du jamais vu !

Une collection **unique** de **Ferrari** d'une valeur inestimable.

Une **Occasion en Or** de découvrir des autos de la collection de **Michel Barrette !**

Admirez les **luxueuses Bentley et Aston Martin.**

Bertrand Godin porte-parole

www.salonautomontreal.com

Prix d'entrée (taxes incluses)	Heures d'ouverture
Adultes 12 \$	Du vendredi 14 janvier au samedi 22 janvier 10h00 à 22h00
Étudiants et 65 ans et plus (avec carte) 10 \$	Le dimanche 23 janvier 10h00 à 20h00
Groupes (20 personnes et plus) 10 \$	Tous les jours, la billetterie fermera deux heures avant la clôture du Salon.
Carte « Accès Montréal » 10 \$	
Enfants 6 à 12 ans (accompagnés d'un adulte) 4 \$	
Enfants moins de 6 ans Gratuit	

En collaboration avec **LA PRESSE** **ADMISSION**

Place-d'Armes **Une réalisation de la Corporation des Concessionnaires d'Automobiles de Montréal Inc.**

Halte-garderie **Sedona** de **KIA**
Service offert **gratuitement** aux enfants de 2 à 10 ans

ACTUALITÉS

TSUNAMI

Le bilan dépasse 160 000 morts

AGENCE FRANCE-PRESSE

Le bilan du séisme et du tsunami du 26 décembre dans les pays riverains de l’océan Indien a dépassé hier 160 000 morts, avec l’annonce officielle d’un bilan encore provisoire de plus de 110 000 morts pour l’Indonésie, en hausse de quelque 3700 morts.

À 15h00 hier, le nombre des morts dans l’ensemble des pays touchés, établi à partir des bilans provisoires fournis par les gouvernements de ces pays, était de 163 338.

Le ministère indonésien des affaires sociales a annoncé que le bilan pour l’Indonésie, le pays le plus durement touché par le cataclysme, était passé à 110 229 morts, contre 106 523 morts la veille, soit une hausse de 3706 morts.

Par ailleurs, six Canadiens sont « morts ou présumés morts », tandis que 29 sont portés disparus après le séisme, selon un nouveau bilan établi hier par le ministère des Affaires étrangères.

Le précédent bilan faisait état mardi de six morts et 30 disparus. De plus, 112 personnes « manquent toujours à l’appel », contre 134 mercredi.

SAQ : pluie d’accusations

TRISTAN PÉLOQUIN

La guerre de nerfs qui oppose la SAQ à ses 3800 employés de magasin et de bureau en grève se poursuit de plus belle. Au cours des prochains jours, à la demande de la société d’État, plus d’une centaine de syndiqués devront comparaître devant la Cour pour outrage au tribunal.

Ces grévistes sont accusés d’avoir délibérément ignoré les injonctions qui limitent à 10 le nombre de manifestants devant les succursales de la SAQ. Ils auraient notamment participé à des manifestations qui se sont déroulées au mois de décembre dans une succursale de Gatineau et dans une autre située à l’angle de Maison-neuve et de City Councillors, à Montréal.

Il a été impossible de confirmer hier le nombre exact de grévistes visés par ces avis de comparution, le syndicat avançant le nombre de 134 alors que la société d’État parlait d’une soixantaine. On ne trouvait aucune trace du dossier au palais de justice de Montréal en après-midi hier.

S’ils sont reconnus coupables d’outrage au tribunal, ces grévistes pourraient, en théorie, écoper d’amendes allant jusqu’à 5000 \$ et de peines d’emprisonnement maximales d’un an.

Le président du Syndicat des employés de magasin et de bureau, Martin Charron, s’est refusé à faire tout commentaire à *La Presse*, tant au sujet de ces avis de convocation qu’à propos de l’éventuelle affiliation du syndicat indépendant à la CSN, dont nous faisons état dans nos pages hier. Après des semaines de stagnation du conflit, un premier rapprochement entre la centrale et le syndicat indépendant a eu lieu au cours des derniers jours. Mercredi soir, après avoir discuté de la question à huis clos, le bureau confédéral de la CNS a fait une offre aux dirigeants du SEMB-SAQ, qui l’ont étudiée tout au long de la journée hier. Les détails de cette proposition sont demeurés secrets.

En plus d’assurer au syndicat un meilleur rapport de force aux tables de négociations, l’affiliation à la CSN pourrait permettre au SEMB-SAQ de sortir rapidement de la situation financière délicate dans laquelle il se trouve, son fonds de grève étant presque à sec après 56 jours de débrayage. En principe, selon les statuts et règlements de la CSN, rien n’empêche qu’un syndicat nouvellement intégré puisse bénéficier d’allocations hebdomadaires de 200 \$ provenant du fonds de grève de la centrale.

Les syndiqués divisés

La décision d’adhérer ou non les rangs de la CSN reviendra ultimement aux membres, qui seraient appelés à voter sur la question en assemblée générale. Et chose certaine, le choix de la CSN est loin de faire l’unanimité parmi les membres du syndicat. Selon ce qu’a appris *La Presse*, depuis les dernières heures, un certain nombre de membres du SEMB-SAQ ont contacté le Syndicat canadien de la fonction publique (affilié à la FTQ) afin d’évaluer la possibilité de s’affilier à ce syndicat plutôt qu’à la CSN.

EN BREF

L’affaire Ruffo à la Cour d’appel

À la suite de la recommandation du Conseil de la magistrature du Québec de destituer la juge Andrée Ruffo, le ministre de la Justice du Québec, Jacques Dupuis, a demandé à la Cour d’appel de lui soumettre un rapport concernant sa conduite. Rappelons que le 18 novembre, au terme d’une enquête menée par un comité de cinq personnes, le Conseil de la magistrature a recommandé la destitution de M^{me} Ruffo au ministre de la Justice. Dans un rapport accablant de 98 pages, le Conseil indiquait que la juge de la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec à Longueuil avait contrevenu à plusieurs articles du code de déontologie, c’est-à-dire 18 depuis 1998.

Michaud débouté

L’ex-député Yves Michaud voit sa requête rejetée par la Cour supérieure. L’Assemblée nationale était entièrement libre de blâmer Yves Michaud pour les propos qu’il a tenus, a statué hier le juge Jean Bouchard, de la Cour supérieure. M. Michaud estimait que l’Assemblée nationale n’avait pas le droit d’adopter, le 14 décembre 2000, une motion de blâme à son endroit pour avoir entre autres déclaré que « le peuple juif n’est pas le seul à avoir souffert dans l’histoire de l’humanité ».

Presse Canadienne



Des enfants qui ont perdu leur maison jouent autour de tentes montées par l’organisme Rotary international à Nagappattinam, dans le sud de l’Inde.

la Baie

encore plus

30 % de rabais

sélection mode pour lui

Wayne Gretzky, Claiborne, Mexx, Tommy Hilfiger, Polo Ralph Lauren, Chaps et Nautica

destination

solde

du week-end

Du vendredi 14 au dimanche 16 janvier.

le vendredi 14 janvier, en réglant avec votre carte de crédit Hbc, obtenez

10 % de rabais* additionnel

sur nos prix de solde et de liquidation et 10 % de rabais* sur nos prix ordinaires

La promotion se poursuit jusqu’au dimanche 16 janvier au rayon des gros électros, des meubles et des duos-sommeil.

Exceptions : produits parfumés et cosmétiques, montres Gucci, appareils électroniques, offres spéciales de la direction, articles « Nouvellement réduit » et ceux des rayons concédés. *D’autres exceptions s’appliquent. Précisions en magasin.

SAMEDI SEULEMENT!

Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre.

70 % de rabais

cartes sous boîte, étiquettes, choux, diabolins et papier-cadeau de Noël

70 % de rabais

bagages Ricardo Santa Barbara. Ord. 60 \$ à 200 \$. Solde 17,99 \$ à 59,99 \$.

50 % de rabais

chopes Market Square en inox. Jeu de 2. Ord. 9,99 \$. Solde 4,99 \$.

45 % de rabais

bagues et bracelets tennis diamantés, en or à 10 ct

40 % de rabais

pantalons sport Haggard et Pacific Trail pour lui

30 % de rabais

draps Ralph Lauren

femme

30 % de rabais

• sélection mode printanière pour elle Mantles^{MC}, Nygård Collection, Style&Co et Nine&Co

• slips basiques pour elle. Mantles^{MC}, Hanna et autres

Exception : paquets multiples.

25 % à 40 % de rabais

mode griffée automne-hiver pour elle

Tailles courantes et petites.

homme

30 % de rabais

• chaussures sport et habillées pour lui Hush Puppies, Wolverine, Brown’s Landing, Florsheim, Bostonian et autres

• pantalons et chemises sport pour lui. ToGo^{MC} Mantles^{MC}, Perry Ellis, Calvin Klein et Dockers

25 % de rabais

chaussures habillées Outline[®] en cuir pour lui. Ord. 39,99 \$. Solde 29,99 \$.

achetez-en 2,

le 3^e sera gratuit!

chaussettes et sous-vêtements classiques Jockey pour lui

Le 3^e article doit être de valeur égale ou inférieure.

enfant

30 % de rabais

chaussettes, sous-vêtements et collants pour enfant

15 % de rabais

meubles et articles essentiels pour bébé

chaussures, accessoires et bijoux

30 % de rabais

chaussures de sport pour tous. Ryka, Reebok, Etonic, Adidas, Brooks et Kangaroos

25 % de rabais

bijoux en argent fin ToGo^{MC} et Mantles^{MC}

maison

50 % de rabais

• batteries de cuisine et articles assortis Lagostina, T-Fal, Anolon, Circulon et KitchenAid

• duos-sommeil Sealy, Simmons, Stearns & Foster et Marshall

40 % de rabais

• serviettes Ralph Lauren et Nautica

• bougies et bougeoirs en boîte-cadeau

Dans le lot : lampes-tempête, appliques ou jeu de 3 en métal noir. Ord. 12,99 \$ à 39,99 \$. Solde 7,79 \$ à 23,99 \$.

25 % de rabais

ustensiles de cuisson et articles de cuisine Beaumark[®], moules et plats à cuisson au four et ens. French White

20 % de rabais

Henckels et Good Grips

Dans le lot : ustensiles de cuisson Henckels.

DIMANCHE SEULEMENT!

Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre.

55 % de rabais

bijoux Principles[®] en or à 10 ct, 14 ct et 18 ct

Colliers, bracelets et boucles d’oreilles dans le lot.

40 % de rabais

soutiens-gorge et slips Warners sur cintre

40 % de rabais

bougies

25 % de rabais

systèmes de filtration et filtres Brita

achat-choc

899 standard ou géant oreillers Posturpedic Ultimate de Sealy. Prix de comparaison 14,99 \$ à 19,99 \$.

1999 une place ens. de draps Quattro en finette. Tout coton. Deux places 29,99 \$. Grand lit 39,99 \$. Prix de comparaison 40 \$ à 80 \$.

Liquidation multirayon EN COURS

jusqu’à 50 % de rabais

• chaussures et bottes d’hiver pour homme, femme et enfant

• sélection de tenues de nuit, peignoirs, soutiens-gorge, slips et dessous de jour pour elle

30 % de rabais additionnel

• mode jean à prix de liquidation pour elle et lui

• mode griffée à prix de liquidation pour elle et lui. Exceptions : I.N.C et Alfani.

• mode automale à prix de liquidation pour enfant

Sur nos derniers prix étiquetés.

40 % de rabais

tenues d’extérieur automne-hiver pour elle

3284502A Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : Liz Claiborne Home, Home Studio, offres spéciales de la direction, articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s’agit du prix qu’un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat à choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d’achat différé. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.

ACTUALITÉS

Traité comme un voleur, un procureur poursuit la police

CHRISTIANE DESJARDINS

Un procureur de la Couronne, Raynald Bernier, qui affirme avoir été traité comme un voleur par des policiers à son arrivée à Dorval, en octobre dernier, vient d'intenter une poursuite de 100 000 \$ contre la Ville de Montréal et six de ses policiers, dont Mario Gisoni, directeur adjoint du Service de police. L'ironie de cette affaire est que M^e Bernier, au moment des incidents, avait été « prêté » au Commissaire à la déontologie policière.

Dans sa poursuite déposée au palais de justice de Montréal, M^e Bernier signale que c'est dans le cadre de ses fonctions qu'il s'est rendu à Sept-Îles, le 3 octobre. Il revenait à Montréal le 7, à bord d'un avion d'Air Canada. Après l'atterrissage à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, alors qu'il se trouvait toujours dans l'avion, M^e Bernier raconte qu'une agente de police est entrée et lui a demandé de s'identifier, ce qu'il a fait. L'agente lui a alors demandé de le suivre. M^e Bernier raconte avoir été très inquiet à ce moment, croyant que les proches venus le chercher à Dorval avaient eu un grave accident. En sortant de l'avion, trois autres policiers se sont joints à l'agent qui l'accompagnait pour l'escorter à l'intérieur. M^e Bernier dit avoir demandé aux policiers si ses proches avaient eu un accident, mais personne ne lui aurait répondu. Rendus

dans l'aérogare, les policiers l'auraient alors avisé que des billets d'avion avaient été achetés frauduleusement avec la carte de crédit d'un commandant du SPVM.

Arrêté devant les autres voyageurs

M^e Bernier raconte avoir alors expliqué qu'il était procureur de la Couronne, qu'il était prêté au Commissaire à la déontologie policière, et que son billet avait été acheté par le bureau du Commissaire, sans aucune intervention de sa part. L'avocat affirme que les policiers n'ont aucunement tenu compte de ses explications et l'ont mis en état d'arrestation pour fraude. Devant les autres voyageurs, M^e Bernier dit avoir

M^e Bernier réclame 100 000 \$ en dommages pour cette arrestation.

été contraint de placer ses mains sur le mur, avant d'être fouillé de façon « brutale et humiliante ». On lui aurait également demandé s'il avait un couteau. L'avocat soutient qu'il a tenté à plusieurs reprises, en vain, d'expliquer qu'il y avait erreur sur la personne. Il a finalement été conduit dans un bureau de l'aéroport, où il a été interrogé par l'agent Daniel Benoît, des crimes économiques. Après qu'il eut raconté les circonstances de

son voyage, on l'a laissé repartir.

Selon la poursuite, il appert que son billet avait été acheté par le Commissaire à la déontologie policière, par l'entremise d'une agence de voyages qui fait également affaire avec le SPVM, soit Funtastique. Par erreur, l'agence aurait facturé le billet au SPVM. L'original de la facture aurait été transmise au SPVM et remise à Mario Gisoni.

M^e Benoît reproche à M. Gisoni d'avoir conclu que son service était victime de fraude, sans même procéder aux vérifications les plus élémentaires. Il lui reproche aussi d'avoir conclu que « le fraudeur » ne pouvait être que le passager dont le nom apparaissait sur le billet et la facture.

« Outrepassant à l'évidence ses pouvoirs, il a contacté l'enquêteur Daniel Benoît pour faire arrêter Raynald Bernier. Quant au l'agent Benoît, M^e Bernier lui reproche, sans avoir fait enquête, d'avoir pris contact avec le poste 5 et d'avoir ordonné aux policiers d'arrêter le passager Raynald Bernier. Aux policiers du poste 5, M^e Bernier reproche d'avoir agi de façon téméraire et insouciant, sans écouter ses explications.

M^e Bernier, qui compte 22 ans de pratique, dont la majorité comme procureur de la Couronne, réclame 100 000 \$ en dommages pour cette arrestation qu'il qualifie d'abusives, arbitraire, inacceptable, humiliante et choquante.

Procès de Michel Usereau

Accusé d'avoir tué son concurrent

CHRISTIANE DESJARDINS

C'est pour éliminer un concurrent dans le domaine des agences de sécurité que Michel Usereau, âgé de 37 ans, a assassiné avec préméditation Jean-Jacques Melkonian, 29 ans, d'une balle à la tête, le soir du 20 mars 2001. C'est du moins ce qu'en-tend prouver la Couronne au procès d'Usereau, qui a débuté hier au palais de justice de Montréal.

Melkonian, qui venait de lancer sa propre agence de sécurité, a été assassiné au moment où il s'apprêtait à rentrer chez lui, rue Drolet, près du carré Saint-Louis, à Montréal. Sa conjointe, Stéphanie Fragman, qui l'accompagnait, a reçu des coups de pieds ainsi qu'une balle à un bras en voulant lui porter secours. Usereau est donc aussi accusé de tentative de meurtre sur sa personne.

Dans son discours d'ouverture aux six hommes et six femmes chargés de juger Usereau, le procureur de la Couronne, Louis Bouthillier, a signalé qu'il ferait entendre 45 témoins, dont 15 qui se sont trouvés sur ou près des lieux du crime le soir fatidique. Cependant, aucun d'eux ne peut formellement identifier Usereau, puisqu'il faisait noir, et que le tueur portait un foulard sur son visage et un capuchon. En fait, la preuve la plus accablante de la poursuite est ce fameux capuchon trouvé près des

lieux du crime, et dans lequel on a retrouvé l'ADN d'Usereau. Selon M^e Bouthillier, le tueur a perdu son capuchon dans l'échauffourée avec la femme.

D'autres indices pointent vers Usereau. Ainsi, en se ruant sur Melkonian, un gaillard de 1 m 98 et 111 kg, le tueur l'a renversé comme une crêpe sur le capot de sa voiture avant de lui tirer dessus. Usereau est un expert en arts martiaux, a précisé M^e Bouthillier. Pour lui, le mobile est clair. Usereau et Melkonian avaient travaillé ensemble dans la même entreprise, soit Excel Sécurité. Au décès du directeur, en l'an 2000, tous deux étaient en lice pour lui succéder. C'est finalement Usereau qui a décroché le poste. Melkonian a alors quitté l'entreprise pour fonder la sienne, ce qui aurait déplu à Usereau. En mars 2001, Melkonian décrochait un contrat de 21 000 \$ pour assurer la sécurité du CEPsum lors d'un spectacle *rave*. Usereau a tenté de lui ravir ce contrat en proposant un prix plus bas, soit 11 000 \$, mais le CEPsum a tout de même fait affaire avec Melkonian. Ce dernier a été assassiné trois jours plus tard.

Dès le début, les policiers ont soupçonné Usereau, mais ils ont dû attendre les preuves d'ADN et les compléments d'enquête avant de l'épingler. Ce qui explique que son arrestation est survenue 18 mois après le crime.

Le « violeur à la couette » déclaré délinquant dangereux

CHRISTIANE DESJARDINS

François Gagnon, âgé de 30 ans, a déjà confié à un psychiatre qu'il devait se retenir pour ne pas violer des jeunes femmes. Le juge Jean-Pierre Bonin lui a donné un outil infailible pour résister à ses pulsions, hier, en le déclarant délinquant dangereux.

Cette étiquette envoie Gagnon à l'ombre pour une période indéterminée, qui pourrait même être toute sa vie si son comportement ne change pas. Jusqu'ici, les psychiatres qui l'ont évalué ont tracé un sombre portrait de ses possibilités de réhabilitation, et se sont entendus pour dire qu'il représentait un risque inacceptable pour la société.

Entre 1991 et 2003, Gagnon a attaqué brutalement six jeunes femmes âgées de 16 à 22 ans à la pointe d'un couteau, sur la Rive-Sud et à Montréal, et les a violées. Il menaçait de les tuer si elles ne coopéraient pas, si elles le regardaient, ou si elles parlaient. Surnommé le « violeur à la couette » en raison de ses cheveux qu'il attachait à l'arrière, ce n'est qu'en avril 2003 qu'il a formellement été identifié et arrêté, en Abitibi, où il était allé se cacher. Il a reconnu les faits et a plaidé coupable aux accusations qui pesaient sur lui.

Selon la preuve, Gagnon s'en prenait à des jeunes femmes qui se promenaient à vélo ou à pied tard le soir. Il les entraînait à l'écart en les menaçant d'un couteau, les obligeait à se déshabiller et à se pencher, puis les agressait sexuellement. Il était insensible aux supplications de ses victimes, et a même répondu à l'une qui lui disait qu'elle ne « se sentait pas bien », qu'il « s'en foutait. »

Les problèmes sexuels de Gagnon ne datent pas d'hier. Alors qu'il était tout jeune, il a agressé sexuellement à plusieurs reprises une fillette de 8 ans de son entourage. Par ailleurs, Gagnon a une multitude d'antécédents judiciaires, notamment en matière de voies de fait, méfaits, vols, entraves et menaces. Le fait que Gagnon ait commis ses deux dernières agressions sexuelles alors qu'il était sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle et voyait un psychiatre a renforcé l'idée qu'il était incontrôlable aux yeux de la Cour. En bout de piste, le juge Bonin n'a pas hésité à le déclarer délinquant dangereux, comme le demandait la procureure de la Couronne, Anne Gauvin. Gagnon pourra demander une révision de son cas dans sept ans, puis aux deux ans par la suite, si la libération ne lui est pas accordée.

Meurtre d'une enseignante

La police écarte l'hypothèse du vol

MARCEL LAROCHE

Neuf mois après le meurtre sordide de Monique Gravel, la police de Montréal élimine l'hypothèse du vol, aucun bijou ni argent n'ayant été identifié dans la résidence de cette mère de famille de 49 ans battue à mort dans son sommeil.

C'est du moins l'affirmation faite cette semaine par le commandant Richard Dupuis, des crimes majeurs au SPVM, qui supervise l'enquête sur l'assassinat de cette enseignante en techniques de soins infirmiers du cégep Saint-Laurent retrouvée sans vie le dimanche 25 avril 2004 dans la chambre de son domicile, dans le

nord de Montréal. « L'examen de la scène de crime laisse supposer que la victime et son agresseur se connaissaient. On n'a noté aucune effraction et rien ne semble avoir été volé dans la maison », a indiqué le policier au cours d'une émission de télévision diffusée mercredi soir au réseau TVA.

Le commandant Dupuis a précisé que la victime avait été frappée avec une violence inouïe. L'enquête a aussi révélé que le comédien Serge Turgeon, ami de la victime qui a succombé à un arrêt cardiaque alors qu'il rencontrait les policiers, n'a jamais été considéré comme un suspect dans cette affaire.

GRANDE LIQUIDATION!

Des économies de

10% à 30%

du prix ordinaire

sur tout les stocks en magasin!

Des milliers d'articles déjà réduit

Cherchez les étiquettes jaunes et rouges

jusqu'à 50% DU PRIX ORDINAIRE

Grand choix de vêtements pour hommes, femmes, enfants et plus encore!

Incluant vos marques préférées !

Tout doit être vendu!

SAAN®

Le magasin de vêtements pour la famille canadienne®

Dans toutes nos succursales

Toutes les ventes sont finales. Nous acceptons l'argent comptant, Visa, MasterCard, American Express, carte de débit, chèques-cadeaux et crédits de magasins. Désolé, aucun chèque.

Ce soir 20 h

Il va y avoir du sport!

Pour ou contre la pilule qui fait maigrir? Avec Nathalie Jobin, Martin Larocque, Geneviève St-Germain et Jean-Claude St-Onge. Faut-il interdire le *skidoo* dans nos campagnes? Avec Serge Bouchard, Jean Duchaine, Normand Lacroix et Paul Piché.

Animation : Marie-France Bazzo Invitée : Nathalie Petrowski



Télé-Québec
telequebec.tv

Une pilule dure à avaler?

Ça change de la télé

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

COLOMBIE

20 militaires tués

Vingt militaires ont trouvé la mort hier dans la chute d'un hélicoptère dans le sud de la Colombie alors qu'ils travaillaient dans le cadre du plan de lutte contre les guérillas et le trafic de la drogue, a annoncé le général Reinaldo Castellanos, commandant de l'armée de terre. Interrogé par des médias locaux, le général n'a pas exclu que l'appareil ait été touché par des tirs de groupes illégaux, même si d'autres sources insistent sur le brouillard épais qui rendait difficile la visibilité dans la zone de Mangui-payan. d'après AFP

CÔTE-D'IVOIRE

Au bord de la faillite

La Côte-d'Ivoire n'est « pas loin d'une faillite » économique « complète », a estimé hier le président de la Chambre de commerce et d'industrie du pays, Jean-Louis Billon. Il remarque que les violences du 6 au 9 novembre ont entraîné le départ de plus de 8000 Occidentaux et le licenciement de 30 000 Ivoiriens. Entre-temps la coalition du G7, qui regroupe l'opposition et la rébellion ivoiriennes, « s'interroge sur le rôle précis » du président sud-africain Thabo Mbeki, médiateur dans la crise. d'après AFP

RUSSIE

Missiles à la Syrie?

Le ministre de la Défense, Sergueï Ivanov, a démenti hier tout projet de vente de missiles à la Syrie, après des accusations israéliennes et une mise en garde américaine. « Nous n'avons aucune discussion avec la Syrie sur des missiles », a déclaré Ivanov en conférence de presse hier à Washington. Le quotidien russe *Kommersant* écrit que Moscou s'apprête à vendre à Damas des missiles Iskander-E, ou SS-26, d'une portée de 280 kilomètres. Le président syrien Bachar Al-Assad est attendu en Russie pour une visite d'État. d'après AFP

ARABIE SAOUDITE

Opposants détenus

Les États-Unis vont évoquer avec les autorités saoudiennes le cas de 15 personnes, dont une femme, condamnées à la prison et à des coups de fouet pour avoir participé à des manifestations de l'opposition. « Nous soutenons dans le monde entier le droit des gens à se réunir pacifiquement et à exprimer leurs vues », a déclaré le porte-parole du secrétariat d'État, Richard Boucher. Les 15 font partie d'un groupe de 21 personnes arrêtées à Djeddah le 16 décembre pour avoir répondu à l'appel du Mouvement islamique pour la réforme en Arabie saoudite (MIRA). d'après AFP

GRANDE-BRETAGNE

Blair en campagne

« Prospérité pour tous » : Tony Blair a dévoilé hier l'axe de campagne du Labour dans la perspective des législatives. Coïncidence sans doute : le premier ministre s'est exprimé alors que le ministre de l'Économie Gordon Brown est en tournée en Afrique, occupé à promouvoir son « Plan Marshall » pour le continent. Il a cependant pris soin de rendre hommage à Brown, présenté comme « le chancelier le plus efficace de l'après-guerre ». Il a affirmé que le Parti travailliste était plus uni que jamais, à l'horizon d'un probable troisième mandat consécutif. d'après AFP

NÉPAL

Ultimatum aux maoïstes

Un ultimatum du gouvernement a expiré à minuit sans avoir réussi à ramener les rebelles maoïstes à la table de négociation dans ce pays en proie à guerre civile depuis 1996. Le premier ministre Sher Bahadur Deuba a prévu d'organiser des élections en avril si des pourparlers ne s'ouvriraient pas avant le 13 janvier. La rébellion, qui contrôle une large partie du pays, a rejeté l'offre et menace de saboter le scrutin. Les analystes à Katmandou redoutent une nouvelle flambée de violences si les autorités confirment la tenue des élections. Le Népal est sans Parlement depuis la dissolution de l'Assemblée nationale par le roi Gyanendra en 2002. d'après AFP

Irak: deux proches de l'ayatollah Sistani tués dans des attentats

JOONEED KHAN

Deux représentants de l'ayatollah Ali Sistani, principal chef chiite d'Irak et grand partisan des élections du 30 janvier, ainsi que le directeur d'un centre d'élections à Bagdad, sont parmi une vingtaine d'Irakiens tués hier dans des attentats et des affrontements dans le pays à 17 jours d'un scrutin que Bagdad décrit déjà comme « partiel » et dont Washington admet qu'il sera « imparfait ».

Le cheikh Mahmoud al-Madaïni, son fils et quatre gardes du corps ont été abattus par des inconnus à Salman Pak, au sud de Bagdad. L'autre collaborateur de Sistani, dont le nom n'a pas été révélé, a été retrouvé mort dans son bureau de Najaf, au sud de Bagdad.

La police n'a pas divulgué le nom du directeur d'élections tué. Il était responsable du centre de vote dans le quartier chiite de Kadhimiya, à Bagdad.

Le Parti démocratique islamique révélait que son candidat présidentiel, Mithal al-Alousi, avait été la cible d'un attentat pour la deuxième fois en deux semaines. Al-Alousi prône la normalisation des

relations entre l'Irak et Israël.

Israéliens exclus

À ce sujet, le porte-parole de la Commission électorale a annoncé qu'aucun Israélien d'origine irakienne ne pourra voter aux élections, démentant les propos d'un agent de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Un membre du Parti communiste irakien et du Conseil local de la province de Diyala, Mouayad Sami, figure aussi au bilan d'hier : il a été assassiné près de Baaqouba, au nord-est de Bagdad. Il s'agit du troisième membre de ce parti à être assassiné en trois semaines.

Sept Irakiens, dont quatre policiers, ont été tués et 38 blessés dans l'explosion d'une voiture piégée à Khan Beni Saad, au nord-est de Bagdad, a indiqué un officier américain.

La voiture était garée devant une mosquée chiite et a explosé à la sortie des fidèles après la prière du soir, a indiqué le Bureau des services de sécurité de la ville.

À Bagdad, sept Irakiens ont été tués et un entrepreneur turc, Abdel Kader Tam, a été enlevé par des hommes armés, a indiqué un employé de l'établissement.

Des enlèvements ont aussi été signalés dans le Nord. Un Égyptien et quatre Kurdes ont été enlevés à Kirkuk par des hommes armés dont certains portaient l'uniforme de l'armée irakienne, a annoncé la police.

Un soldat américain a été tué à Mossoul par une bombe artisanale qui a explosé au passage de sa patrouille, et un routier irakien a été tué dans l'attaque d'un convoi de camions escorté par des soldats américains près de Samarra. Le corps d'un policier a été retrouvé dans la région de Hib Hib, et le corps d'un autre policier a été retrouvé à l'est de Samarra.

Enfin, des hommes armés ont attaqué une banque à Ramadi, à l'ouest de Bagdad, et se sont emparés de 3,5 millions de dollars, a indiqué un responsable de la banque.

Le réseau pétrolier irakien est la cible d'une ou deux attaques par jour, un rythme jamais égalé depuis la chute du régime de Saddam Hussein, a affirmé le ministre du Pétrole, Thamer Abbas Ghabbane.

Appel aux GI

Face à l'intensification des attaques à l'approche des élections, le général

américain John Batiste a annoncé que l'armée avait doublé le nombre d'hélicoptères et envoyé des troupes supplémentaires dans le nord de l'Irak.

Le « Jihad islamique en Irak », un groupe inconnu jusqu'ici, a exhorté les GI à déposer les armes et à se joindre à la résistance, a rapporté la télévision Al-Jazira, qui a diffusé une vidéo montrant des miliciens du groupe.

Le premier ministre égyptien Ahmad Nazif a mis en garde contre les risques de « guerre civile » en Irak et de « partition du pays en petits États confessionnels ». S'adressant à la presse à Amman, il a souligné la nécessité de tenir des « élections libres avec la participation de tous les Irakiens, quelle que soit leur appartenance confessionnelle ».

De leur côté, les Renseignements de la défense danoise, FE, ont estimé que la situation sécuritaire est « très critique au centre de l'Irak » et que les élections « n'apporteront pas le calme dans ce pays ».

En visite à Paris le président intérimaire irakien Ghazi al-Yaouar a réaffirmé que le vote devait « avoir lieu à la date fixée », et promis un scrutin « libre et honnête à 100 % ».

Avec AFP, AP, Reuters, CNN, VOA et Al-Jazira

France Le Pen récidive



PHOTO D'ARCHIVES AP

Des propos du dirigeant d'extrême droite Jean-Marie Le Pen minimisant la brutalité de l'occupation hitlérienne en France soulèvent un tollé à la veille de la commémoration de la libération des camps nazis, dont Auschwitz, et la justice en a été saisie. Le ministre de la Justice Dominique Perben a annoncé que le président du Front national (FN) devrait s'expliquer devant le Tribunal correctionnel de Paris. Dans l'hebdomadaire d'extrême droite *Rivarol*, Le Pen a affirmé : « En France du moins l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine même s'il y a eu des bavures inévitables dans un pays de 550 000 km². »

Mark Thatcher plaide coupable et échappe à la prison

JÉRÔME CARTILLIER
AGENCE FRANCE-PRESSE

LE CAP – Mark Thatcher, 51 ans, fils de l'ancien premier ministre britannique Margaret Thatcher, a été condamné hier à une amende et à quatre ans de prison avec sursis après avoir plaidé coupable devant la Haute Cour du Cap, en Afrique du Sud, de financement d'un projet de coup d'État en Guinée-Équatoriale.

Près de cinq mois après son interpellation, la justice l'a condamné à une amende de quelque 500 000 dollars et à quatre ans de prison avec sursis au terme d'un accord préalablement passé avec l'accusation pour lui éviter la prison ferme.

Grâce à cette procédure prévue par la loi sud-africaine, le fils de la Dame de fer échappe aussi à un long processus judiciaire et un procès public.

Quelques heures après cette sentence, il a quitté l'Afrique du Sud. Des photographes de presse l'ont vu franchir les contrôles d'immigration de l'aéroport international du Cap. Les avocats de Mark Thatcher

étaient injoignables pour commenter ce départ, mais l'un d'eux avait souligné après le jugement qu'il était « impatient de rejoindre sa famille aux États-Unis ». Son passeport avait été confisqué depuis son interpellation le 25 août.

Lors d'une très brève audience, Mark Thatcher, très tendu, debout dans le box des accusés, a répondu « Oui, oui » au juge qui lui demandait s'il avait bien conclu un accord écrit avec l'accusation. « L'accusé est reconnu coupable d'infraction à la Loi sur l'assistance militaire à l'étranger », qui interdit toute participation à une activité mercenaire ou para-mercenaire, a alors déclaré le juge.

Le fils de la Dame de fer avait jusqu'alors contesté toute participation à une tentative de putsch déjouée en mars contre le président équato-guinéen, Teodoro Obiang Nguema.

L'accord écrit de culpabilité signé par Thatcher et l'accusation stipule que « l'accusé a tenté de financer des activités mercenaires », en effectuant un paiement de 275 000 dollars pour la location d'un hélicoptère.

Sipho Ngwema, porte-parole des

Scorpions, l'unité d'enquête chargée de ce dossier, a estimé que la peine était « juste et équitable ». « Thatcher a donné son accord pour coopérer pleinement » avec l'accusation, a-t-il souligné, estimant que ce document avait été signé « dans l'intérêt de la justice ».

Les avocats de Thatcher tentaient de limiter l'impact de la reconnaissance de culpabilité de leur client, soulignant que l'accord avait été signé « simplement sur le fait qu'il ait financé la location d'un hélicoptère dans des circonstances où il aurait dû faire preuve de plus de prudence ».

Le gouvernement équato-guinéen avait annoncé début mars 2004 l'arrestation à Malabo de mercenaires présumés, présentés comme l'avant-garde d'un autre groupe arrêté au même moment à l'aéroport international de Harare, au Zimbabwe.

En septembre, le Britannique Simon Mann, ami de Thatcher vivant au Cap et considéré comme le cerveau du complot, a été condamné à sept ans de prison au Zimbabwe pour acquisition illégales d'armes qui, selon les autorités, devaient servir aux putschistes.

Attentat suicide dans la bande de Gaza

Cinq Israéliens et trois Palestiniens tués

D'APRÈS AFP

JÉRUSALEM – Cinq Israéliens ont été tués hier soir dans une attaque suicide menée par trois Palestiniens qui ont trouvé la mort au point de passage de Karni, entre Israël et la bande de Gaza, selon la radio publique israélienne.

Plusieurs heures après l'attaque, l'armée israélienne se refusait à donner un bilan officiel des victimes.

Quatre Israéliens ont été blessés, dont deux grièvement, a indiqué le Magen David Adom, équivalent israélien de la Croix-Rouge.

Trois groupes armés palestiniens ont revendiqué l'attaque : les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, liées au Fatah, les Brigades Ezzedine Al-Qassam (branche militaire du Hamas) et les Brigades Salaheddine (branche armée des Comités de résistance populaire, qui regroupent dans la bande de Gaza les principaux mouvements palestiniens).

Aucune précision n'a été donnée sur l'identité des militants kamikazes tués

Le point de passage de Karni est un point de transit pour les marchandises entre Israël et la bande de Gaza.

Dans la nuit, un hélicoptère de combat israélien a tiré deux missiles contre un bâtiment appartenant au Jihad islamique à Deir El Balah, au sud de Gaza, faisant un blessé léger, selon des sources sécuritaires palestiniennes.

Le bâtiment, qui abritait une institution de charité de ce groupe radical islamiste a été sérieusement endommagé, selon les mêmes sources.

Par ailleurs, l'agence palestinienne Wafa a indiqué que le président élu de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, avait obtenu 62,52 % des suffrages exprimés au scrutin de dimanche, à l'issue du dépouillement définitif des urnes.

Abbas a devancé le candidat indépendant Moustapha Barghouti (19,48 % des suffrages exprimés), Tayssir Khaled, du Front démocratique de libération de la Palestine (3,35 %), Abdelhalim Al-Ashqar, un islamiste indépendant assigné à résidence aux États-Unis (2,76 %), Bas-sam Al-Salhi, du Parti du peuple (2,67 %), Sayyed Barakah, un islamiste indépendant (1,3 %) et l'indépendant Abdelkarim Choubair (0,71 %).

La précédente et première élection du président de l'Autorité palestinienne, tenue en janvier 1996, avait amené à sa tête Yasser Arafat, le chef historique des Palestiniens, décédé le 11 novembre 2004 dans un hôpital de la banlieue parisienne.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Sauver le CHUM

Voici le dernier de deux textes sur le processus menant au choix de l'emplacement du futur CHUM.



apratte@lapresse.ca

ANDRÉ PRATTE

« Les graines de la réussite d'un projet sont plantées tôt », a conclu l'équipe de recherche du professeur Roger Miller, de l'École polytechnique de Montréal, après avoir étudié 60 grands projets d'infrastructures réalisés à travers le monde. Les chercheurs ont constaté qu'un projet bien planifié dès le départ, bien organisé et promu efficacement auprès des partenaires a de meilleures chances de réussir qu'un projet reposant sur des fondements bancals. Cette leçon devrait servir au gouvernement du Québec, en particulier dans le dossier du CHUM, tellement mal piloté que les risques de dérapages croissent à vue d'oeil.

Jean Charest serait-il en désaccord avec Jean Charest ?

Quelle qu'elle soit, la décision prochaine du gouvernement Charest suscitera de vives oppositions. Et comme la décision aura été prise en secret, dans un climat de chicanerie et de suspicion, ces oppositions ne désarmeront pas. Il y a fort à parier qu'on est encore très loin de la première pelletée de terre. À moins que le gouvernement décide d'ouvrir le processus décisionnel pour le rendre transparent et cohérent. Comment ? Remettre le dossier du CHUM sur les rails de la crédibilité exige au moins deux démarches : la publication de toutes les études faites sur le sujet, la tenue de consultations publiques avant que le gouvernement ne tranche.

On nous dira qu'il est hors de question de retarder la décision d'avantage. Un projet de cette importance souffrira moins d'être reporté de quelques mois que d'être mal engagé. Le gouvernement est pressé, en particulier parce que les gens de McGill sont prêts et piaffent

d'impatience ; Québec devrait tout simplement leur donner le feu vert. Ce ne serait pas favoriser indûment les anglophones que leur permettre d'aller de l'avant avec un projet qu'ils ont conçu bien avant que naisse celui du CHUM, et au sujet duquel ils ont eu l'intelligence de s'entendre entre eux.

On alléguera que les consultations publiques sont un processus lourd et peu utile, sauf pour ceux qui courent les tribunes. Il y a du vrai dans cette observation. Néanmoins, les consultations publiques offrent des avantages considérables, maintes fois démontrés. Elles permettent une vaste diffusion de l'information, et donc une pédagogie populaire qui facilite l'émergence de consensus. Elles mettent en évidence les forces et faiblesses de chaque option, en forçant les promoteurs à répondre aux questions et objections. Surtout, elles ouvrent les fenêtres du processus décisionnel, ce qui accroît sa légitimité.

Le Parti québécois suggère la tenue d'une commission parlementaire. C'est ce qu'exigeait Jean Charest alors qu'il était chef de l'Opposition, peu après que le gouvernement Bouchard eut annoncé le choix du 6000 St-Denis : « Nous réclamons que le gouvernement réponde de ses actes devant les citoyens du Québec dans un cadre où il est imputable et où c'est transparent. » Jean Charest serait-il en désaccord avec Jean Charest ?

Quant à nous, il nous semble que l'Office de consultation publique de Montréal serait un lieu plus propice à une étude sereine du dossier. Mais c'est moins le lieu que la qualité de l'exercice qui importe ici.

Une chose est sûre : le gouvernement du Québec ne doit pas permettre qu'un autre projet d'infrastructures d'importance soit géré comme l'a été celui du CHUM. Un processus d'étude ordonné et transparent devrait être imposé — par loi — pour tout projet d'envergure.

Si un tel mécanisme avait existé, la construction du métro vers Laval n'aurait jamais commencé : les coûts astronomiques auraient fait surface dès la publication des premières analyses. Le dossier de la nouvelle salle de l'OSM n'aurait pas non plus connu le cheminement rocambolesque que l'on sait.

Un exemple à suivre



mboisver@lapresse.ca

MICHÈLE BOISVERT

En cette période particulièrement morose, où nous avons plus que notre lot de mauvaises nouvelles sur la scène internationale, en plus d'assister chez nous à l'interminable débat sur l'emplacement du CHUM et de subir les affres d'un hiver capricieux, certains événements ont l'effet d'une véritable bouffée d'air frais et valent la peine d'être soulignés.

C'est le cas de la reconnaissance que vient de recevoir le Club des petits déjeuners de la part du Programme alimentaire mondial de l'ONU. Le Club des petits déjeuners, un organisme à but non lucratif qui a fait ses premiers pas en 1994 dans un quartier défavorisé de Longueuil, fait non seulement école ailleurs au pays, mais servira de modèle sur la scène internationale. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour tous les écoliers pauvres que compte la planète.

Car l'organisation qu'a bâtie en 10 ans Daniel Germain, le président fondateur du Club des petits déjeuners, accomplit un travail extraordinaire. L'équipe mise sur pied compte aujourd'hui 50 employés permanents et plus de 1800 bénévoles, des gens qui, chaque jour, permettent à 13 500 enfants de 170 écoles du Québec de pouvoir démarrer leur journée avec l'estomac plein.

Non seulement le Club des petits déjeuners procure-t-il la

nourriture, fruits, yogourts, muffins, crêpes et autres, mais l'organisme installe aussi l'équipement nécessaire à la confection des repas, en plus de fournir les tables, les nappes et les cabarets aux écoles qui n'ont pas l'argent nécessaire pour se doter d'une cafétéria.

Pour ce faire, le Club des petits déjeuners dispose d'un budget de 7,2 millions de dollars, dont plus de 80 % résulte de dons de l'entreprise privée. Seulement 20 % provient du gouvernement, une situation que Daniel Germain est loin de déplorer. Il préfère pouvoir compter sur une multitude de partenaires plutôt que de dépendre uniquement de l'aide gouvernementale, comme c'est le cas par exemple d'expériences similaires au Japon et en Finlande.

Cette structure de financement, unique en son genre, est d'ailleurs l'un des éléments qui a attiré l'attention de l'ONU. Le Programme alimentaire mondial estime que la formule québécoise, plus souple dans ses sources de financement, est celle qui leur permettra d'atteindre plus facilement leur objectif de nourrir environ 50 millions d'écoliers d'ici 2008.

Mais il y a plus que les questions d'argent qui ont séduit la directrice du Programme alimentaire mondial lors de sa visite au Québec, plus tôt cette semaine. Arlene Mitchell a été enchantée de constater la délicatesse avec laquelle les bénévoles se comportent envers les enfants. Le Club des petits déjeuners se fait un point d'honneur de sensibiliser ses bénévoles à l'importance de valoriser les enfants qu'ils servent chaque matin. L'estime de soi est aussi une nourriture importante.



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

In vino veritas

C'était assez instructif de lire dans *La Presse* d'hier toutes ces tentatives de justification pour passer les piquets de grève des employés de la SAQ. On y évoque les droits des consommateurs, le dénigrement de la solidarité, la nostalgie des bons vins et des gentils conseillers, etc. On compare aussi cette grève à celle des employés de chez Labatt et Vidéotron. Nous n'avons pas à nous approvisionner chez Labatt et Vidéotron, nous ne voyons personne qui y travaille quand nous allons acheter notre bière où quand nous regardons une émission de télé par câble. Plusieurs personnes n'ont jamais su qu'il y a eu grève. Mais un piquet de grève, ce sont des êtres humains qui disent aux autres qu'il y a un conflit de travail. C'est symboliquement plus signifiant quand ce piquet se trouve là où nous devons passer pour aller acheter du vin ou autres alcools. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord avec cette grève, nous avons le droit d'être frustrés de ne pas pouvoir consommer comme nous le voudrions et quand nous le voulons, mais en ne respectant pas l'action de ces employés, nous bafouons un mécanisme de démocratie que nous serions les premiers à pleurer advenant sa disparition. Ceci étant dit, c'est vrai que certaines grèves et certains comportements de grévistes peuvent être abusifs mais ce n'est pas encore une raison pour retourner à l'hégémonie du patronat. Je crois que cela appelle un débat de société mais cessons d'être réactionnaires et socialement régressifs, nous n'y gagnerons rien.

Marc Boucher
Laval

Improvisation totale

C'est généreux de vouloir aider les pays ravagés par le tsunami. Toutefois, il ne faudrait pas perdre de vue que le premier ministre Martin devait nous annoncer les résultats de sa revue de politique étrangère depuis un certain temps déjà. Et consulter les citoyens et les ONG à ce propos ne serait finalement pas une mauvaise idée quand on constate l'improvisation actuelle dont fait montre le Canada en matière de coopération internationale. La politique actuelle « Le Canada dans le monde », ça remonte à 1995. S'il veut faire de l'aide humanitaire d'urgence un élément clé de la nouvelle politique étrangère canadienne, cela serait bien de voir comment harmoniser cela avec les autres éléments

clés de la future politique, soit la défense et la diplomatie. À moins que cette soudaine générosité ne cache l'incapacité de bien gérer les surplus budgétaires du gouvernement fédéral (la fin de l'année financière approche au gouvernement fédéral) et le manque de volonté d'en venir à signer des accords avec les provinces afin de débloquer des fonds dans d'autres dossiers tels que la santé, le programme national de garderie et le support financier aux municipalités canadiennes.

Luc Gagné
Gatineau

Erreur de jugement

Comment comprendre l'impardonnable erreur de jugement du prince Harry, pris en fête costumée arborant l'embème nazi (*La Presse*, 13 janvier, p. A11). On imagine pourtant ce fils de la royauté britannique, dont le peuple fut un moment un des seuls phares démocratiques dans une Europe soumise à la folie hitlérienne, être instruit en détail sur cette Nuit historique que fut le régime nazi. Son geste malheureux porte ombrage à la communauté juive et à tous les héros anonymes, y compris québécois et canadiens, qui ont combattu et vaincu cette épouvantable faute humaine que fut l'Holocauste. Faire de cela un sarcasme est sacrilège.

Yvan Cliche

Incurie gouvernementale

Ce qui me fait peur, ce n'est pas la maladie de la vache folle, c'est la profonde incurie de notre gouvernement. Il me semble que, depuis le temps que le problème de la vache folle est connu, nos politiciens ont eu amplement le temps et les moyens de le régler. Le gouvernement semble incapable de mettre en place des systèmes de contrôle efficaces et rapides. Quand il se résigne à faire voter des règlements pour nous protéger, ils n'ont pas la volonté de les faire appliquer. Si je le pouvais, aucune des choses qui me tiennent à coeur ne serait dans les mains des politiciens que nos électeurs élisent.

Marian Riverin
Sainte-Foy

Mon CHUM, mon stade

Depuis quelque temps les études (et les honoraires) se multiplient devant le casse-tête que semble constituer le site du futur centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM). Se multiplient aussi les hypothèses de site, chacun y allant d'une suggestion et d'études d'accompagnement. Nous assistons à une inversion du syndrome pas dans ma cour, chacun tirant cette fois la couverture de son côté. Ce qu'il manque dans ce dossier c'est de la décision. Il faudra une autre étude afin de savoir pourquoi et une autre sur qui décide. Voulant contribuer au non-débat public en cours à ce sujet nous amenons nous aussi notre solution avec ses études secrètes. Le CHUM au Stade olympique. Premier avantage, il n'y a pas eu de ligne d'attente à cet endroit depuis au moins 30 ans. Les 500 millions nécessaires à la démolition du stade seraient économisés et réinvestis dans le

plus grand hôpital au monde ! Les besoins futurs imprévisibles seraient aisément comblés parce que, d'après nos estimations et nos études, il y place pour au moins 70 000 lits, sans compter que l'aménagement dans le mât du stade d'une faculté de médecine spatiale pourrait injecter de l'argent neuf. Le site est finalement accessible par transport en commun, dispose d'un énorme stationnement et devient ainsi une raison supplémentaire pour refaire la rue Notre-Dame dans l'est. Un Youppi syndiqué pourrait en être la mascotte et ce projet aurait le mérite de relancer le développement de l'est de Montréal. Qui dit mieux ? Mirabel ? Le site non retenu du tracé de l'autoroute 30 ? Faudrait faire d'autres études...

E. Normandeau
P.-L. Paquette
Montréal

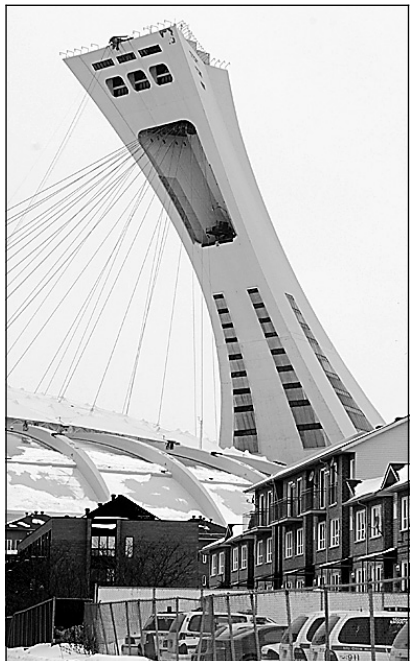


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

La nature humaine



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Après les premiers élans de solidarité envers les victimes du tsunami, plusieurs voix se sont élevées pour s'inquiéter de la disproportion entre la générosité avec laquelle citoyens et États sont venus en aide aux pays ravagés de l'Asie du Sud-Est, et la grande indifférence qui entoure des drames tout aussi cruels mais bien moins médiatiques.

C'est vrai que la pauvreté tue bien plus que le tsunami, et que ces morts ordinaires gonflent les statistiques sans retenir l'attention. C'est vrai que des drames atroces, comme le massacre du Darfour, n'ont pas suscité la mobilisation qu'ils méritent. C'est vrai que la communauté internationale ne s'est pas lancée dans une guerre à finir contre le sida, véritable catastrophe humaine en Afrique.

Il y a cependant dans cette réaction beaucoup de naïveté et une bonne dose de moralisme. Faut-il, de façon un peu pisse-vinaigre, déplorer le fait que d'autres drames n'ont pas eu le même soutien que celui de l'Asie du Sud-Est ? Il faut au contraire se réjouir du fait que, pour une foule de raisons, pas toujours nobles, le monde a sans doute connu le mouvement de solidarité internationale le plus massif, le plus généralisé que nous ayons connu.

Oui, la solidarité est un sentiment à géométrie variable. Et c'est là un reflet de la nature humaine. Pourquoi se mobilise-t-on pour une maladie plutôt qu'une autre, pour une famille de réfugiés, pour un enfant qui a besoin d'argent pour un traitement spécial ? La compassion n'est pas une mécanique froide et logique, elle est faite de passion, d'élans et d'affinités. Elle s'exprime lorsque les gens sont émus, touchés, concernés, dans un processus parfois irrationnel.

////////////////////

En fait, trois mécanismes, liés à la façon dont se construit le sentiment de solidarité et de compassion, peuvent expliquer l'élan qui a suivi le tremblement de terre et le tsunami.

D'abord, nous vivons dans une culture de l'image et de l'instantanéité. Nous réagissons à ce que nous voyons, et que nous avons l'impression de vivre et de partager, parfois en direct dans la vraie vie, le plus souvent à travers notre écran de télévision. Les victimes du tsunami ont largement profité du hasard qui a voulu que le drame arrive au lendemain de Noël, au moment où l'actualité est au ralenti. Ils ont profité du caractère spectaculaire et visuel de la catastrophe, capable de frapper l'imagination et du fait que des images, en direct, pouvaient alimenter notre curiosité et notre solidarité.

Le second mécanisme, c'est la capacité d'identification. Les sociétés sont davantage solidaires de gens qui leur ressemblent ou avec lesquels elles peuvent établir des liens. Dans les jours qui ont suivi le drame, on parlait bien plus de la Thaïlande, pourtant moins frappée, et des touristes occidentaux. Cela peut sembler mesquin. Mais rappelons-nous que c'est ce mécanisme qui est entré en jeu dans le beau mouvement de solidarité des Québécois envers les Haïtiens des Gonaïves. Pourquoi l'aide venait-elle du Québec plutôt que d'ailleurs au Canada, sinon parce que nous connaissons les Haïtiens, que ce sont nos amis et nos voisins.

Le troisième mécanisme, c'est le sentiment d'avoir une certaine prise sur les événements, de comprendre ce qui se passe et de pouvoir être utile. Nous pouvons comprendre les exigences de l'aide immédiate et de la reconstruction. Nous pouvons être utiles, avec notre argent, nos machines, nos spécialistes, notre *know-how*. Nous commençons à comprendre la nécessité de soutenir par la suite un développement qui rendra ces pays moins vulnérables aux catastrophes. Nous savons aussi que notre aide sera bien accueillie et que les pays d'Asie du Sud-Est sont assez structurés pour en profiter. C'est la grande différence avec des drames comme celui du Darfour ou de la lutte au sida dans certains pays d'Afrique où nous ne savons pas quoi faire, où nous pouvons craindre que l'intervention occidentale fasse plus de mal que de bien et où la désorganisation, la corruption compromettent l'efficacité de l'aide.

////////////////////

Ce processus, avec ses défauts et ses limites, a permis quelque chose d'historique. Par les sommes impliquées dans le mouvement de solidarité, par le fait que ce drame a permis de mettre sur pied l'ébauche d'un véritable mécanisme d'aide d'urgence internationale, que cela pourrait redonner un sens aux Nations unies, que cela a forcé bien des pays, comme le Canada, à réfléchir sur leur culture d'indifférence, que cela nous amène, pour la première fois, à dépasser le stade du soutien d'urgence pour penser en termes de développement à long terme.

Le soutien aux pays victimes du tsunami constitue une grande victoire pour la solidarité internationale. Cet élan de solidarité a peut-être mis en sourdine d'autres causes qui mériteraient notre attention, mais il a amené une rupture radicale dans la prise de conscience et dans les façons de faire qui servira, à terme, tous les pays qui ont besoin de notre soutien.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

700 lits minimum!

Chipoter sur le nombre de lits du CHUM équivaudrait à réaliser un projet dénué de sens

CLAUDE BENJAMIN
L'auteur est membre du conseil d'administration du CHUM.

Le CHUM a fait consensus depuis déjà quelques années pour proposer aux autorités gouvernementales la construction et l'aménagement d'un hôpital de plus de 700 lits sur un site unique. Le consensus fut obtenu au cours de l'année 2001. Il résultait de travaux réalisés par près de 400 intervenants répartis dans 31 groupes d'analyse et de réflexion dont la majorité étaient des cliniciens oeuvrant au CHUM et des partenaires du Réseau de la Santé et des Services sociaux, certains d'entre eux étant des citoyens usagers des services offerts par l'hôpital.

Leurs travaux et réflexions furent soumis à des experts de tous ordres, et au premier chef, à des responsables universitaires provenant des diverses facultés de l'Université de Montréal chargées de la formation des futurs professionnels de la santé. C'est donc dire que ce consensus n'est en rien une simple lubie ou une fantaisie de quelques têtes bien faites. Il n'a pas été sorti d'un chapeau, loin de là.

Tout au contraire, la proposition du CHUM, qui est aussi celle de l'Université de Montréal, découle de travaux qui ont porté sur de nombreux paramètres pas toujours faciles à bien cerner. Les intervenants ont cherché à déterminer, de façon précise et la plus fine possible, comment nous pouvions répondre aux besoins anticipés des clientèles des années 2010 et suivantes, en tenant compte des tendances lourdes en matière de soins et services et en cherchant à prévoir les impacts possibles des nouvelles technologies qui ne cessent d'évoluer. Ils ont aussi voulu prévoir pour l'enseignement et la recherche, les conditions qui leur permettront de jouer pleinement leurs rôles respectifs. Le travail a été fait et bien fait.

De 900 à 700 lits

Pendant un certain temps, le CHUM, de même que l'Université de Montréal, ont cru que le nouvel établissement devrait prévoir compter quelque 900 lits pour remplir ses diverses missions. Les autorités ministérielles et gouvernementales exigèrent un effort supplémentaire de réflexion et de rationalisation, les deniers publics étant limités. Tous se mirent à la tâche et en vinrent à déterminer que la base minimale pour répondre aux besoins identifiés pourrait être de 700 lits, mais pas moins.

Rappelons ici que les responsables des études menées ont tenu compte de nom-

////////////////////////////////////

FRANÇOIS CHAMPAGNE,
ANDRÉ-P. CONTANDRIOPOULOS,
RAYNALD PINEAULT,
ASTRID BROUSSELLE,
DAMIEN CONTANDRIOPOULOS
ET RENALDO BATTISTA
Spécialistes en administration de la santé, les auteurs résument ici une étude qu'ils ont réalisée pour l'Université de Montréal.

Le CHUM actuel est réparti sur trois sites : Hôtel-Dieu, Saint-Luc et Notre-Dame. Bien que tous situés au centre-ville de Montréal, ces hôpitaux desservent des territoires qui sont loin de se limiter aux seuls quartiers du centre de Montréal. En effet, le CHUM dispense non seulement des soins généraux (54 %) et des soins spécialisés (33 %), mais également des soins ultra-spécialisés (13 %), qui ne sont généralement pas offerts dans les hôpitaux non universitaires.

C'est un phénomène bien connu des administrateurs de la santé : plus le degré de spécialisation des soins est élevé, plus la provenance des usagers est variée et supra-régionale. Pour faire soigner leur enfant, des parents de l'Abitibi iront à l'hôpital de Rouyn-Noranda si le mal est bénin, mais s'il est grave, l'enfant sera transféré à l'hôpital Sainte-Justine. Le CHUM est aux cas lourds de la médecine moderne ce que Sainte-Justine est aux enfants.

De fait, ce qui ressort des données sur les clientèles du CHUM, c'est la diversité de provenance des personnes hospitalisées. Tous niveaux de soins confondus, la clientèle du CHUM se répartit à peu près également en trois : un tiers au centre-ville, un tiers dans les autres quartiers de Montréal, un tiers à l'extérieur de l'île. Mais si on cible les soins ultra-spécialisés, c'est 51,6 % des patients admis qui proviennent de l'extérieur de Montréal.

Que faut-il en conclure ? Essentiellement, qu'en milieu urbain, le choix d'un hôpital ne repose pas principalement sur la proxi-



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

La gare de triage du CP à Outremont.

breux facteurs pour en arriver à déterminer cette offre de services et de soins tels : l'évolution démographique, l'ajustement des taux d'utilisation de services, les moyennes de séjour des patients, le taux d'attraction du CHUM. Chaque grand secteur d'intervention du CHUM (chirurgie, médecine, etc.) a fait l'objet d'études. L'évolution des principaux volumes de clientèles au CHUM a été examinée et réexaminée : épisodes de soins, séjours moyens, visites en cliniques externes, visites aux urgences, cas traités par les blocs opératoires.

Nous n'avons pas manqué de bien souligner que notre clientèle future sera davantage ambulatoire qu'elle ne l'est actuellement. Ni non plus que celle qui sera hospitalisée recevra pour une large partie d'entre elle des soins de courte durée et significativement plus lourds que maintenant.

Somme toute, le CHUM dispose de toutes les informations et études requises pour déterminer l'offre de services qui devra être la sienne en 2010 : 700 lits au minimum. Ne pas se rendre à l'évidence et « chipoter » le nombre de lits requis équivaudrait à réaliser un projet dénué de sens. C'est sans doute pourquoi le ministre de la Santé et des Services sociaux a fait sien ce

nombre de lits requis, lorsqu'il a donné son aval au projet qui pourrait se réaliser sur le site du 1000 Saint-Denis : 700 lits, disait-il.

Un seul emplacement

Il faut ajouter ici que le CHUM, encore là fort de l'appui de l'Université de Montréal, a toujours soutenu et continue de soutenir qu'il ne saurait être question de diviser cette offre de services sur deux emplacements. Le CHUM a vécu cette pénible et difficile expérience de demander à sa clientèle de se transporter d'un hôpital à un autre ; d'exiger de son personnel de déménager constamment leurs pénates ; d'exiger de ses étudiants et résidents d'oeuvrer dans divers établissements. Cette division, le CHUM et au premier chef ses patients, l'a trop longtemps vécue. Ça ne saurait être une proposition acceptable pour 2010.

Nous espérons vivement que les autorités gouvernementales se rendront à l'évidence — ce que nous avons mis quelques années à faire ressortir — à savoir que le CHUM, pour répondre à ses diverses missions, et au premier chef celle des soins et services à rendre à la clientèle, devra compter pour le moins sur 700 lits et ce sur un site unique. Ces deux conditions devront être réunies pour donner tout son sens à l'ouvrage.

Une accessibilité indiscutable

Le CHUM, s'il est construit sur le site de la gare de triage du CP, améliorera l'accès des soins dans la grande région de Montréal

mité géographique. L'accessibilité est certainement un facteur déterminant, mais quand il existe un bon niveau général d'accessibilité — comme c'est le cas à Montréal où l'on compte un grand nombre d'hôpitaux — la décision des individus est motivée moins par la proximité que par des facteurs comme l'affiliation du médecin, la langue, la culture, le milieu de travail, les traditions familiales, etc. Cela est d'autant plus vrai que le niveau de soins est élevé. Pour optimiser l'accès aux services ultra-spécialisés, ce qui est important c'est d'être situé au centre de gravité des besoins.

Une garantie d'accessibilité

Le projet d'implantation du CHUM à l'emplacement de la gare de triage du CP (site Acadie-Beaumont) vise à construire un nouveau centre hospitalier de 700 lits, conçu pour offrir des soins généraux, spécialisés et ultra-spécialisés de qualité, pour contribuer à la formation des professionnels et pour participer par la recherche à l'avancement des connaissances. Ce projet, il est

En milieu urbain, le choix d'un hôpital ne repose pas principalement sur la proximité géographique.

important de le rappeler, ne vient pas seul : il est assorti d'un hôpital de 300 lits situé au centre-ville, dans le secteur desservi par le CHUM actuel. Cet hôpital dispenserait aux populations des quartiers des Faubourgs, Plateau Mont-Royal, Saint-Louis-du-Parc, Hochelaga-Maisonneuve, Olivier-Guimont et Rosemont, des soins généraux et spécialisés.

Ce que démontre notre étude, c'est que le CHUM, s'il est construit sur le site de la gare de triage Acadie-Beaumont, améliorera globalement l'accès des soins dans la gran-

de région de Montréal. Pourquoi ? Parce qu'il sera situé au centre géographique de l'île de Montréal et au centre de gravité des besoins en services spécialisés et ultra-spécialisés, ce qui aura pour effet d'élargir significativement son bassin de desserte.

En raison de sa nouvelle situation géographique, le CHUM exercera en effet un pouvoir d'attraction important sur les régions du centre et du nord de la ville. Il attirera non seulement une part importante des usagers des quartiers avoisinants (Parc-Extension, Ahuntsic, Montréal-Nord, Côte-des-Neiges), mais également une proportion non négligeable des patients en provenance des régions situées au nord de l'île de Montréal, régions qui sont mal desservies pour les soins spécialisés et ultra-spécialisés et qui, de plus, connaissent une forte croissance démographique. En bref, le CHUM Acadie-Beaumont, assorti d'un hôpital de 300 lits au centre-ville, rejoindra une clientèle plus large qu'un CHUM situé au centre-ville avec un hôpital complémentaire de 300 lits, lui aussi, situé au centre-ville.

Quant aux populations du centre-ville, elles continueront de bénéficier des services dont elles ont besoin. Nos calculs démontrent que le maintien d'un hôpital de 300 lits au centre-ville répondra amplement aux besoins en services généraux et spécialisés de la population du centre et de l'est de la ville (Villeray, La Petite Patrie, Plateau Mont-Royal, Saint-Louis-du-Parc, Hochelaga-Maisonneuve, Olivier-Guimont, Rosemont, Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est). Le projet de l'Université de Montréal, loin d'entraîner un déficit de 125 lits au centre-ville, comme l'affirme l'Agence de santé de Montréal, rendra disponible une centaine de lits pour continuer à accueillir une part importante de la clientèle provenant de la Montérégie et des autres territoires de l'île de Montréal.

Un Torontois invente un nouveau type de pile solaire

CHARLES CÔTÉ

Un chercheur torontois a inventé un nouveau type de pile solaire qui produira trois fois plus d'électricité avec les rayons du soleil et qui sera si souple qu'elle pourra même s'intégrer aux vêtements. « Pour la première fois, nous avons démontré qu'on pouvait faire un plastique si souple qu'on peut l'utiliser comme une peinture, et que ce plastique peut transformer l'énergie solaire en électricité », a expliqué à *La Presse* le professeur Ted Sargent, de l'Université de Toronto. Un panneau solaire fait d'une mince pellicule de ce nouveau plastique conçue par l'équipe du professeur Sargent coûtera trois fois moins cher à produire que les équivalents actuels.

Rayons infrarouges

Et pour la première fois, ce nouveau matériau absorbe non seulement la lumière visible, mais aussi les rayons infrarouges du soleil — la chaleur — ce qui augmente

d'autant son efficacité. Selon Yves Poissant, physicien au Centre de la technologie de l'énergie de Ressources naturelles Canada à Varennes, cette invention pourrait rendre l'électricité solaire aussi abordable que celle qu'on achète à Hydro-Québec. Les premières applications pratiques de cette invention pourraient venir dans une quinzaine d'années. Actuellement, on peut utiliser deux matériaux de base pour fabriquer des panneaux solaires : le silicium et les plastiques, ou polymères. Le silicium est plus efficace, mais il est rigide, fragile et coûteux. Les plastiques sont moins chers, mais beaucoup moins efficaces.

Selon M. Poissant, le nouveau polymère de M. Sargent ouvre de toutes nouvelles perspectives. « L'imagination est la seule limite, dit-il. On pourra l'utiliser sur des surfaces courbes, comme un téléphone cellulaire, ou même sur des vêtements. On pourrait par exemple l'appliquer sur le toit d'une

voiture pour garder les batteries chargées. »

10 % d'efficacité

Actuellement, dit-il, les panneaux solaires les plus perfectionnés, ceux qu'on installe sur les engins spatiaux, convertissent 30 % de l'énergie solaire en électricité. Les panneaux en silicium utilisés dans des usages courants sur terre varient de 15 % à 18 % d'efficacité. Mais les panneaux plastiques n'atteignent que 3 % ou 4 % d'efficacité.

« Avec notre matériau, on pourrait atteindre 10 % d'efficacité, ce qui serait énorme pour du plastique », affirme M. Sargent.

Selon Oumarou Savadogo, professeur de génie des matériaux à l'École polytechnique de Montréal, un des grands avantages du nouveau matériau est son faible coût de fabrication et d'utilisation. « On utilise 100 fois moins de matière et les cellules sont flexibles, dit-il. C'est un grand avantage sur le silicium, qui est très fragile et rigide. Tout cela va facilement di-

viser le coût par trois. » De son côté, M. Sargent voit grand. Il affirme que le département de l'Énergie des États-Unis cherche un moyen d'installer d'immenses « fermes solaires » dans les déserts de l'Ouest.

« Cela veut dire couvrir d'immenses surfaces de panneaux solaires, dit-il. Et actuellement, les panneaux efficaces sont très chers, tandis que les panneaux en plastique actuels ne sont vraiment pas assez efficaces. Notre matériau est si flexible qu'on peut l'imprimer, à peu de coût, comme un journal. »

Selon M. Poissant, il y aura sûrement des suites à cette découverte. « On va suivre les recherches de M. Sargent de très près. On va le contacter pour voir si on peut transférer ses résultats vers l'industrie », dit-il.

M. Savadogo pense qu'on pourrait attendre 15 ans avant de voir des applications pratiques. « Mais il pourraient y avoir des développements inattendus, si suffisamment de gens s'intéressent à la question », dit-il.

Huygens prête à se poser sur Titan

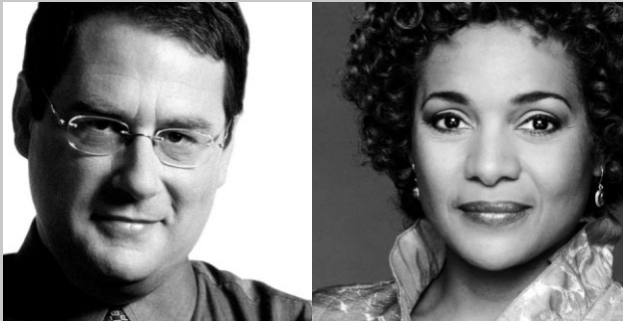
ASSOCIATED PRESS

PASADENA, Californie — Après sa séparation de l'orbiteur *Cassini* à Noël, la sonde européenne *Huygens* devait aborder aujourd'hui la phase la plus importante de son odyssée spatiale : descendre dans l'atmosphère glacée de la mystérieuse Titan, la plus grande lune de Saturne, avant de s'y poser.

Après un voyage de sept ans, le couple *Cassini-Huygens*, mission commune de la NASA et de l'Agence spatiale européenne (ESA), s'est séparé le 25 décembre dans la région de Saturne, chaque véhicule spatial poursuivant sa mission seul.

L'orbiteur américain *Cassini* doit encore passer quatre ans à étudier la planète aux spectaculaires anneaux et aux 31 lunes. Mais pour *Huygens*, le voyage arrive à son terme. Sa descente aujourd'hui vers Titan se passera en parachute et avec une grande inconnue : la nature du sol que la sonde touchera à la vitesse de 24 km/h. La température sur le terrain est estimée à -143 degrés.

LES GROS MANGENT MAL



C'EST PEUT-ÊTRE VOTRE OPINION, MAIS APRÈS CETTE SOIRÉE, VOUS ALLEZ CHANGER D'IDÉE. PEUT-ÊTRE...

À **19H30**, APRÈS LA PRÉSENTATION D'UN DOCUMENTAIRE PERCUTANT, DANIELLE OUMET ET HOWARD STEIGER SE METTENT À TABLE ET DISCUTENT DE RÉGIMES MINCEUR AVEC BERNARD DRAINVILLE À **RDI 10 ANS**.

PUIS À **22H**, LE GASTRONOME DANIEL PINARD CROIT À UNE ÉTHIQUE DANS NOTRE ASSIETTE ET IL EN DISCUTE AVEC **MICHAËLLE**.

RDI 10 ANS

- 10 ÉMISSIONS DE 90 MINUTES
- 10 SUJETS CAPTIVANTS
- 10 SOIRÉES INCONTOURNABLES

CE SOIR

À CHACUN SON RÉGIME



WWW.RADIO-CANADA.CA/NOUVELLES

RÉALISATION : CHRISTINE PELLETIER